



**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES**

**SOUS DIRECTION DU RECRUTEMENT**

## **Concours du second degré — Rapports de jury**

**Session 2011**

**CAPES EXTERNE ET CAFEP  
DE PHILOSOPHIE**



**Rapport présenté par M. Paul MATHIAS**  
**Inspecteur général de l'éducation nationale**  
**Président du jury**



Les rapports des jurys de concours sont établis sous la responsabilité des  
présidents de jury



# SOMMAIRE

<b>COMPOSITION DU JURY .....</b>	<b>9</b>
<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>11</b>
<b>ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ .....</b>	<b>13</b>
<b>PREMIÈRE ÉPREUVE : DISSERTATION .....</b>	<b>13</b>
<b>DEUXIÈME ÉPREUVE : EXPLICATION DE TEXTE .....</b>	<b>21</b>
<b>ÉPREUVES D'ADMISSION .....</b>	<b>29</b>
<b>PREMIÈRE ÉPREUVE : LEÇON .....</b>	<b>29</b>
Liste des sujets effectivement traités par les candidats : .....	29
<b>DEUXIÈME ÉPREUVE : DOSSIER .....</b>	<b>39</b>
<b>1.2 - Explication de texte .....</b>	<b>40</b>
Liste des textes effectivement expliqués par les candidats : .....	40
Rapport sur l'épreuve .....	43
<b>2.2 - Épreuve dite « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » .....</b>	<b>48</b>
<b>DONNEES STATISTIQUES.....</b>	<b>53</b>
<b>1. BILAN DE L'ADMISSIBILITE .....</b>	<b>53</b>
<b>2. BILAN DE L'ADMISSION .....</b>	<b>53</b>
<b>3. REPARTITION PAR ACADEMIE D'INSCRIPTION .....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXE : LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE DU CONCOURS .....</b>	<b>57</b>





## CAPES ET CAFEP DE PHILOSOPHIE

SESSION 2011

### COMPOSITION DU JURY

#### DIRECTOIRE

M. Paul MATHIAS, IGEN, président  
M. Patrick SAVIDAN, professeur des universités, université de Poitiers (Poitiers), vice-président  
M. Joseph VIDAL-ROSSET, maître de conférences, université de Nancy II (Nancy), vice-président  
Mme Paula LA MARNE, IA-IPR (Rouen), secrétaire générale

#### EXAMINATEURS

Mme Souâd AYADA, IA-IPR (Lyon)  
M. Guillaume BARRERA, professeur agrégé, lycée Fustel de Coulanges (Strasbourg)  
M. Thierry BEDOUELLE, professeur agrégé, lycée Blaise Pascal (Clermont-Ferrand)  
M. Serge CHAMPEAU, professeur de chaire supérieure, lycée Camille Julian (Bordeaux)  
M. Denis COLLIN, professeur agrégé, lycée Aristide Briand (Rouen)  
M. Henri COMMETTI, professeur agrégé, lycée Pierre de Fermat (Toulouse)  
Mme Anne-Sophie DE LA VAISSIERE, professeure agrégée, lycée Pablo Picasso (Créteil)  
Mme Hélène DEVISSAGUET, professeure agrégée, lycée Richelieu (Versailles)  
M. Yvan ELISSALDE, professeur agrégé, lycée Bertran de Born (Bordeaux)  
Mme Sophie FOCH-REMUSAT, professeure agrégée, lycée Voltaire (Paris)  
M. Hervé FRADET, professeur agrégé, lycée Hoche (Versailles)  
Mme Sophie GOUVERNEUR, professeure agrégée, Ecole nationale de commerce (Paris)  
M. Thierry HOQUET, maître de conférences, université de Nanterre (Versailles)  
M. Franck KAUSCH, professeur agrégé, lycée Janson de Sailly (Paris)  
Mme Catherine LAMARQUE, professeure agrégée, lycée Georges Clemenceau (Reims)  
Mme Béatrice LENOIR, professeure agrégée, lycée Thuillier (Amiens)  
Mme Marie-Laure LEROY, professeure agrégée, lycée Jeanne d'Albret (Versailles)  
Mme Silvia MANONELLAS, professeure agrégée, lycée Henri IV (Paris)  
M. Jean-Marie MEYER, professeur agrégé, lycée Stanislas (Paris)  
Mme Isabelle OLIVO, maîtresse de conférences, IUFM de Caen (Caen)  
M. Vincent PIQUEMAL, professeur agrégé, lycée Montaigne (Bordeaux)  
M. Philippe QUESNE, professeur agrégé, lycée Gambetta (Lille)  
Mme Kim-Loan Maryse TRAN VAN CHAU, professeure agrégée, lycée international Victor Hugo (Toulouse)  
M. Dominique WEBER, professeur agrégé, lycée Lakanal (Versailles)  
M. Marc WETZEL, professeur de chaire supérieure, lycée Joffre (Montpellier)  
M. Éric ZERNIK, professeur agrégé, lycée Louis-le-Grand (Paris)



## PRÉAMBULE

À au moins deux égards, la session 2011 du CAPES et du CAFEP de philosophie aura été singulière. D'une part, il se sera agi de la première session faisant suite à la réforme des études supérieures et à la mastérisation : contrairement à leurs prédécesseurs, les étudiants qui auront subi les épreuves écrites ou bien écrites et orales du concours auront eu derrière eux au moins quatre et non pas trois années d'études universitaires. Beaucoup auront également eu une certaine expérience du milieu lycéen, puisqu'ils auront pu suivre un stage de formation et, avec l'aide de professeurs tuteurs, accompagner dans leurs études des élèves de classes terminales. D'autre part, les candidats qui auront subi les épreuves orales du concours auront été confrontés à une nouvelle épreuve dite « Dossier » qui comprend désormais deux éléments, à savoir une explication de texte, dans la pure tradition du concours, et une plus courte épreuve d'analyse de la place du professeur dans l'institution scolaire, liée à la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ».

Ces évolutions n'auront pas été sans incidence sur le concours et sur son déroulement. On relèvera deux faits marquants :

- une architecture et un contexte nouveaux dans l'organisation et le déroulé du concours peuvent expliquer, au moins partiellement, que sur 918 candidats inscrits, seuls 466 aient été effectivement présents aux épreuves écrites. Cette déperdition importante résulte peut-être d'un sentiment d'incertitude ou d'une forme de désarroi face à une reconfiguration aussi bien du cursus universitaire que de l'organisation du concours. Il est permis d'espérer que les futurs candidats, constatant que la réorganisation du dispositif de recrutement des professeurs n'implique pas une mutation en profondeur des exigences théoriques du CAPES et du CAFEP de philosophie, n'hésiteront pas, lorsqu'ils auront pris la peine de s'y inscrire, à se présenter aux épreuves écrites et à en assumer les légitimes contraintes ;
- aussi bien les prestations écrites que les prestations orales, dont le jury a globalement remarqué la fort bonne qualité, paraissent donner comme une « preuve par les effets » de l'intérêt de la mastérisation et par conséquent du rallongement des études précédant l'année d'inscription aux concours de recrutement des professeurs. Avec des barres d'admissibilité et d'admission égales ou supérieures à 11, et avec une moyenne générale des candidats admis très sensiblement supérieure à 12, on peut légitimement considérer que le recrutement des professeurs certifiés de philosophie a été en 2011 un recrutement de qualité.

Mais il ne suffit pas de se réjouir de cet état de choses. Il faut aussi l'interpréter et savoir y reconnaître à la fois la qualité de la formation des étudiants à l'université et leur propre ténacité, leur rigueur et leur sérieux dans la préparation du concours. Aussi est-il permis d'espérer que, dissipées les premières incertitudes liées à la réorganisation du CAPES et du CAFEP, l'ensemble des candidats inscrits à ces concours prendront la décision d'en affronter les difficultés et d'y faire reconnaître et valoir leurs qualités intellectuelles.



## ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

### PREMIÈRE ÉPREUVE

#### DISSERTATION

**Rapport établi par M. Marc WETZEL sur la base des remarques faites par l'ensemble des membres des commissions « Dissertation »**

**Intitulé de l'épreuve :** « Dissertation dont le sujet se rapporte au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales. » – Durée : cinq heures ; coefficient 3.

**Composition des commissions :** Mme et MM. Thierry BEDOUELLE, Denis COLLIN, Henri COMMETTI, Hélène DEVISSAGUET, Yvan ELISSALDE, Paula LA MARNE, Béatrice LENOIR, Silvia MANONELLAS, Jean-Marie MEYER, Isabelle OLIVO, Philippe QUESNE, Patrick SAVIDAN, Kim-Loan Maryse TRAN VAN CHAU, Dominique WEBER, Marc WETZEL.

#### **Données statistiques :**

Nombre de copies corrigées	461
Notes minimale / maximale	0.5 / 19
Moyenne des candidats admissibles	11.96

#### **Sujet : *Peut-on ne pas être soi-même ?***

Sur la question de l'identité personnelle, induite par l'intitulé du sujet proposé aux candidats au CAPES de philosophie, le jury se réjouit d'avoir pu lire des copies d'une belle pertinence, substantielles et parfois profondes. Les quelques lignes qui suivent s'appuient justement sur le contenu, la construction et même l'énergie des assez nombreuses bonnes copies rencontrées dans cette session.

Les meilleures copies de cette épreuve du concours se sont distinguées par leurs qualités rhétoriques et leur rigueur argumentative. On en retiendra principalement une analyse pointue de l'intitulé proposé (I), un usage approprié des références à la tradition philosophique (II), des solutions pertinentes et cohérentes aux problèmes formulés (III) et une reprise critique et ouverte de la réflexion sur les solutions proposées (IV).

**I. Une analyse pointue des termes clés du sujet a permis d'appréhender au mieux la question posée et d'éviter les hors-sujet initiaux.**

Une analyse adéquate de « soi-même » permettait d'aboutir rapidement au thème de l'identité personnelle. Sans interdire l'allemand (*Das Selbst*), l'anglais (*the self*) ou, évidemment, un dérivé du latin (ipséité), l'expression « soi-même » articulait un « soi » renvoyant à la réalité d'un sujet, à un être se posant précisément comme être, à une présence *en personne* ; et un « même » indiquant l'identité et, avant tout, la discernabilité spatiale (indépendance de caractéristiques distinctives) aussi bien que la continuité temporelle (rester le même, subsister). Ainsi, quelle que fût sa nature, le « soi-même » apparaissait comme une *identité se posant elle-même*, c'est-à-dire rassemblant les traits de la « mêmété » et du rapport à soi : subsistance comme présence de soi, persistance. Cela suffisait à justifier la restriction du « soi-même » à la subjectivité humaine, le moi humain semblant seul à ne saisir son invariance (pôle du « même », ou identité) que par ou dans la relation entre ses états successifs (pôle du « soi » exprimant un « être en rapport actif à... »).

Ainsi abordée, la question posée évoquait dès lors un « *ne pas être soi-même* ». Les copies fécondes ont aussitôt vu que cette négation, ce « non-être », affectait naturellement le « soi-même ». Quelles que fussent les modalités retenues pour expliciter ce « ne pas être » – à savoir la privation ou l'incapacité, le refus ou la dénégation, le dépassement ou la conversion, etc. – cette *absence à* ou *du* soi-même restait une manière de se rapporter à soi. Pour le dire d'une manière docte, le pouvoir d'absence à soi est une des modalités nécessairement présentes en tout « soi-même » d'être ce qu'il est. Pour le dire trivialement, la mauvaise foi d'un dauphin n'est pas plus présumable que la schizophrénie d'un geai, l'aliénation d'un termitier ou l'amnésie d'une moule. Disons dès lors : *ne pas être soi-même* est, comme l'indique l'intitulé proposé, le *pouvoir* exclusif d'un soi.

Cette dernière remarque en appelle deux subsidiaires :

- la présence du terme « on » a été peu commentée et l'on a simplement souligné l'impersonnalité, la grégarité et l'universalité induites par sa nuance. Or, le point d'importance était que le « on » interdisait aussi bien de réserver à une élite (même rimbaldienne !) l'expérience de la dépossession de soi ; que de déclarer pathologique, par principe, toute distorsion de soi. C'est qu'il y a dans la vie de n'importe quel être humain des dérapages, des manquements et des revers qui, seuls, permettent les rattrapages, les amendements ou les retours de fortune sans lesquels l'estime de soi serait ennuyeuse à la nausée, voire plate jusqu'à l'imposture.

- le « peut-on » requérait à son tour d'évoquer ses deux sens : celui de la possibilité, voire de la propension, qui interrogeaient la non-contradiction d'une absence de soi à soi-même ; celui de la permission, voire de la complaisance qui, elles, en interrogeaient l'impunité. « Ne pas être soi-même » posait donc *réellement* les deux questions distinctes d'une absurdité logique et d'un scandale éthico-juridique. De valeureuses copies ont cherché, en amont, le noyau commun de ces deux intrigues : celle du paradoxe de pouvoir se mettre aux abonnés absents (un peu comme l'effort pour s'endormir doit ou bien s'appréhender comme tel et donc rater, ou bien échouer à assister à son propre succès !) et celle d'une militante irresponsabilité (celui qui se dérobe à soi-même en esquiverait *a fortiori* toute imputation).

Une analyse minimale des quatre notions clés de la question permettait d'éviter sans trop de mal les fausses pistes ; mais le jury a aussi dû retenir à charge trois principaux hors-sujet :

(a) de n'avoir traité que de la question de savoir si l'on peut « *ne pas être* » (purement et simplement, sans déterminant). Cette rétraction logico-ontologique de la question n'était pas justifiable – même s'autorisant de Parménide (la stérilité est héréditaire) ou de Gorgias (le non-être peut être, puisque l'être n'est pas, n'étant ni un ou multiple, ni concevable ou inconcevable, ni dicible ou indicible), ou de Platon (le non-être peut toujours au moins être l'autre de l'être) ou même, d'une malicieuse adaptation d'Aristote (le non-être peut se dire en de multiples acceptions). Car la question ne concernait pas une possible identité du néant, mais un possible anéantissement de ou dans l'identité. C'est *l'absence au cœur de l'ipséité* qu'il importait d'étudier – par exemple avec Girard, parce qu'il faut se régler sur autrui pour s'en détacher ; ou avec Jankélévitch, parce qu'il lui faut accueillir personnellement un imprévu qui met en déroute toute personnalisation planifiée ; ou avec Proust, parce qu'une mémoire involontaire témoigne, par réminiscences fulgurantes, qu'un fil perdu d'elle s'agite en nous, qui est plus soi que moi.

(b) de n'avoir interrogé que la réalité ou non du *libre-arbitre*, sous la forme : « peut-on disposer de soi de manière indéterminée ? » ou : « se peut-il que le monde et le passé ne déterminent pas tous les états de soi-même ? ». C'était confondre la question de l'intermittence (problématique) de l'identité avec celle de l'incomplétude (éventuelle) de la causalité.

(c) de n'avoir interrogé que la consistance ou la conventionalité de la *nature humaine*, sous la forme : « l'homme a-t-il pu perdre, par corruption spirituelle ou historique, son essence première ? ». C'était là confondre le paradoxe de la nature de l'homme – de n'en avoir justement pas, comme animal culturel, car *il n'y a pas* de nature possible pour un être né à lui-même par culture alors même que cet auto-engendrement culturel est sa nature – avec celui de son ipséité – la conscience a en propre de perdre toute propriété spontanée, comme présence à soi de l'animal réfléchi et, du coup, il n'y a pas d'authenticité possible – donc pas non plus de seuil d'inauthenticité ! – là où être sincère requiert déjà de s'appliquer à le devenir.

**II. Un usage des auteurs les plus adéquats à la question aura permis de l'approfondir, mais seulement quand il a été possible de les éclairer méthodiquement par eux-mêmes aussi bien que les uns par rapport aux autres.**

Certains auteurs étaient difficilement évitables et de nombreuses bonnes copies ont proposé des successions adossées à Descartes, Hume et Sartre.

Interprétant d'abord la question d'un point de vue plus général, comme : « Serait-il possible qu'il n'existe pas un soi-même ? », de nombreux candidats ont à juste titre utilisé le cogito cartésien pour établir que « s'il n'y a pas de soi-même (de sujet pensant), il n'y a alors rien (en tout cas rien de certainement existant) ». Tout comme ils ont utilisé le « théâtre » du moi humien pour affirmer qu'au contraire « il n'y a rien de tel qu'un soi-même » et que « toute identité de l'esprit humain est fictive, issue d'une opération de l'imagination unifiant la succession de nos perceptions et croyant elle-même exister au motif que toute attribution d'existence n'est qu'une croyance ». Ils ont également utilisé la « mauvaise foi » sartrienne pour montrer que « le projet même d'être soi-même est sans vérité, puisqu'il vise une coïncidence avec soi qui n'est possible qu'à une chose, alors que la vérité de la liberté est justement de dépasser tout moi véritable qu'elle prétendrait atteindre ». Dans cette dernière optique, la liberté ne découvre qu'elle-même, c'est-à-dire un être-au-delà-de-soi-même: il n'existe justement pas de « liberté-même », et cette auto-découverte sans fin « condamne » la liberté à ne jamais entrer dans aucun état

définitif d'elle-même, « l'esprit de sérieux » de tout projet d'être soi-même le condamnant à découler du monde même auquel il prétend aboutir.

Mais les meilleures copies ont su montrer que la position cartésienne était *ici* sans pertinence. Car le « soi-même » est une identité temporelle et vécue, alors même que l'ego cartésien est intemporel et se conçoit comme substance bien plus qu'il ne se vit comme personne. D'une part, en effet, il n'advient que dans son émergence instantanée, il n'est pas attentif à la succession de ses propres états et ses états ont l'intemporalité d'idées innées, non la temporalité d'opérations acquises ; ici, le soi ne se soucie pas de *se continuer*, puisque justement la « Création continuée » l'assure pour lui. Et, d'autre part, l'ego cartésien n'est que la conscience continuée d'un soi ressaisissant ses propres moments et comptable absolument de ses propres actes intellectifs. S'imposait alors l'appel à Locke, premier vrai concepteur du « soi-même » *en tant que tel*.

De même, Hume expliquait très bien pourquoi le moi n'est qu'imaginativement substantiel : il n'est que *tenu pour* substance, par une collection inaperçue d'idées réalisée par l'imagination. Mais cette désubstantialisation du « soi-même », dont l'imagination ne ferait qu'inventer les prétendues *invariabilité et ininterruption*, suppose justement d'attribuer à l'imagination elle-même ces qualités prétendues de permanence et de continuité. Si l'esprit n'est qu'une « sorte de théâtre » et sa simplicité continuée une pure fiction, comment ce théâtre même, producteur de fictions, peut-il n'être pas lui-même fictif ?

Enfin Sartre établit qu'on ne peut pas, *de bonne foi*, « être soi-même ». Mais la question posée demandait d'aller plus loin : est-ce de bonne ou de mauvaise foi qu'on peut *ne pas* être soi-même ? Or, Sartre répond non par le garçon de café, la jeune coquette ou l'homosexuel honteux – qui s'identifient aux seules attentes qu'ils espèrent susciter et se délestent de celles qu'ils craignent de suggérer – mais par l'idée paradoxale qu'on peut ne pas être soi-même (= on peut être inauthentique) même si l'on ne peut pas être soi-même (= on ne peut pas être authentique) ! « Être soi-même » a dès lors l'impossibilité de faire *l'effort conscient* de devenir quelque chose de déterminé qui, pour être déterminé, doit justement être *sans conscience*, compact et simple comme une chose. Mais assumer lucidement cette impossibilité, c'est toute la sincérité possible ; c'est l'authenticité par défaut du rapport à soi comme rapport à l'impossibilité assumée d'être soi. On peut alors ne pas être aussi « salaud » qu'on le deviendrait en refusant de se saisir tel !

**III. Les meilleures copies auront proposé une réponse globale, articulée et féconde, comme celle-ci : « Tout pouvoir de ne pas être soi-même affecte ou altère ce sur quoi repose le pouvoir d'être soi-même, l'examen de celui-ci étant alors décisif. »**

L'identité personnelle mérite qu'on la considère comme un *pouvoir* d'être soi-même, car elle ajoute justement des capacités décisives à *l'identité de la chose* qui, elle, n'est pas un pouvoir d'être, une essence fondatrice, mais un simple constat – celui d'une unicité numérique rendant la chose quantitativement situable et celui d'une distinction spécifique la rendant qualitativement caractérisable. L'identité objective vient de ce qu'une chose se voit attribuer une continuité spatiale, une permanence temporelle, une consistance matérielle et une cohérence causale. Elle disparaît d'ailleurs avec elles dans l'éclatement, l'interruption, la désintégration, le dérèglement. Mais l'identité personnelle, reposant elle-même sur la déjà singulière identité organique, y ajoute donc le rapport actif à soi qui fait, précisément, ce *pouvoir* d'être soi-même.

Les copies les plus énergiques ont alors fait trois choses :



- d'abord, détailler un peu et hiérarchiser les modalités de ce « rapport actif à soi » de l'ipséité même : détention *d'une image de soi*, s'il s'agit d'un rapport représentatif à soi ; *auto-affection*, s'il s'agit d'une épreuve vécue de soi ; *position de normes et de valeurs*, s'il s'agit d'orienter des visées de l'être ; *exigence d'entre-reconnaissance*, s'il s'agit de l'attestation mutuelle des sujets ;

- ensuite, trouver le fondement ultime et suffisant de ce pouvoir d'être soi-même, car ses « absences » en dépendront étroitement : est-ce l'instantanéité de la conscience de soi chez Descartes ? Est-ce la continuité psychologique de la mémoire chez Locke, pour qui « être soi », c'est pouvoir se souvenir d'avoir été ? Est-ce, dans la géniale réplique des *Nouveaux Essais sur l'entendement humain* de Leibniz à Locke (II, 27) à la fois dans une subsistance spirituelle de l'âme, non pas tant consistante que *dynamique*, et le témoignage réitéré de la mémoire *des autres* ? Est-ce, avec Merleau-Ponty, dans la continuité primordiale de « la chair », en tant qu'elle se sait visible et muable tout en se faisant voyante et modificatrice ? est-ce, avec Ricoeur, dans la capacité narrative, être soi consistant à pouvoir raconter une histoire susceptible d'attester de soi, de tenir parole, de répondre des suites de sa liberté, ou de pardonner et de « déparalyser » la capacité d'agir d'autrui fautif ? Est-ce enfin, avec la psychosociologie, dans la double stratégie de s'appuyer sur de favorables assignations identitaires pour éviter l'anorexie de l'estime de soi et ainsi écarter les plus dommageables marqueurs d'identité, ne serait-ce que pour désamorcer les conflits de loyauté ?

- le jury a rencontré ici d'admirables analyses du débat entre Locke et Leibniz ; ou bien du récit d'évanouissement du cavalier Montaigne (*Essais*, II, 26 – « De l'exercitation ») ; ou de la stratégie pascalienne du divertissement qui, dit une copie, « éconduit si facilement la difficulté de vivre » et « nous fait défaire tout ce qui nous approcherait de savoir qui nous sommes » ; ou encore de l'originale acception spinoziste de l'identité, rapport invariant entre parties mobiles, qui montre « comment se brise la solidarité entre ses éléments » ; mais encore du juste milieu du « sujet faillible » ou « vulnérable » chez Ricoeur, à mi-chemin du « sujet exalté » à la Descartes et du « sujet humilié » à la Nietzsche ; ou d'une distinction (à partir de l'Américain Harry Frankfurt) entre un soi-même spontané (le caractère formé des *croyances, désirs et émotions* disponibles à un moment donné de l'être, sa personnalité de fait) et un soi-même réfléchi, ou de deuxième ligne, ou en seconde intention (formé, respectivement, des *jugements, projets et sentiments*, nés d'une volonté de comprendre et de transformer les premiers, ce soi-même délibéré méritant seul le nom de personne).

Cette dernière piste a pu ouvrir sur d'autres utiles questions : peut-on cesser à n'importe quelles conditions d'être ce soi-même spontané, ou n'y a-t-il pas des circonstances (maladie, détresse, suggestibilité, oppression) rendant impossible de vouloir devenir autre, voire nécessaire de régresser à un moi d'office ? Comment, d'ailleurs, s'opposer à soi sans angoisse, aussi bien qu'y renoncer sans ennui ? Comment distinguer encore, dans les sources de la perte du soi, pathologies du cerveau et troubles de l'esprit, si cerveau et pensée sont de moins en moins dissociables (la pensée dépend du cerveau puisque – quelques copies utilement inspirées d'Antonio Damasio l'ont évoqué – la lésion cérébrale d'un Phineas Gage modifie en profondeur son caractère), mais ce savoir même, avec la neurochirurgie et la neuropharmacologie qu'il induit, confirme, comme tout discours rationnel, comme d'ailleurs toute mnémotechnie, ou même comme toute pratique de méditation, la dépendance en retour du cerveau à l'égard de la pensée attentive qui l'étudie et le reprogramme.

L'unité apparemment malaisée de la question a dès lors été justifiée par quelques démarches parmi les plus approfondies et les plus systématiques.

Si le pouvoir d'être soi-même réside d'abord dans le fait de pouvoir juger de la vie même de ses désirs, là où la passion ne fait qu'entériner l'auto-démultiplication d'un désir inaperçu, le « pouvoir de ne pas être soi-même » devient *frénésie passionnelle*. Il est aussi *psychose ou délire*, si le pouvoir d'être soi-même réside dans le travail intérieur et nuancé d'affichage de soi – le fou est aliéné, suggère une copie, justement parce qu'il ne peut pas s'inventer comme autre ! Ce même pouvoir de ne pas être soi-même est *amnésie* ou *dégénérescence* neuro-psychique si le pouvoir d'être soi-même est mémoire continuée et destinale de soi : ce que la maladie d'Alzheimer vole, c'est de pouvoir savoir à quelle heure de sa vie on est, et il ne reste plus alors, dit une copie inspirée de Clément Rosset, que la coquille vide et inhabitée de l'identité sociale. Il est encore *aliénation* si des moyens mêmes d'être soi – la force de travail, la conduite du jugement, l'unité de l'humeur, la noblesse d'un engagement – sont appropriables ou détournables par des instances (que répertorie, lit-on, Stéphane Haber) capables de les faire se contredire. En ce sens, l'identité personnelle est un rapport à soi qui subit les diverses distorsions qu'il mérite !

**IV. Enfin, les copies les plus vaillantes ont su tirer toutes les conséquences de ce qu'elles sont parvenues à penser.**

Si l'on peut n'être pas soi-même, alors aucune imputation claire n'est plus assurée et les intermittences du « soi-même » risquent fort d'éclipser toute possibilité de culpabilité. Comment juger de ce qu'aura initié un jugement lui-même altéré ? D'utiles discussions ont été lancées, examinant si la simple réalité de la volonté – et non une pleine et transparente disposition à elle-même dans un libre-arbitre – suffisait à rendre un individu responsable. Certains ont appuyé Spinoza (un pouvoir indéterminé d'être soi est inexistant), d'autres Kant (la réalité de la morale n'exige que la *postulation* de la liberté intérieure, et non sa *réalité* attestable), d'autres Nietzsche (l'auto-imputation elle-même vient de ce qu'on préfère faire souffrir quelqu'un – fût-il soi-même ! – plutôt que de n'avoir pas sa ration de châtement spectaculaire). Dans tous les cas, la question posée rendait malaisée la teneur de l'imputation, car si la responsabilité suppose la continuité temporelle de la personne (ne peut assumer ce qu'elle fit qu'une conscience censée être restée la même que celle qui le fit), cette continuité même a tant d'aléas réels que nul n'en peut être totalement responsable !

Si, d'autre part, on peut n'être pas soi-même, alors quel plan rationnel de vie – supposant la vision continuée de soi – peut-il rester ? Avec ou sans Charles Larmore (*Les Pratiques du moi*), des copies ont discuté la possible auto-interruption du sens d'une vie, la positivité aventureuse d'un « pouvoir ne pas être », non plus rivé à détournements et diversions, mais nourrissant d'imprévus et salvateurs retournements et conversions de la liberté (Sartre) ou de l'âme (Simone Weil). Chez cette dernière, la conversion devient le pouvoir de ne plus laisser l'imagination remplir vainement les vides de l'être, le pouvoir de rendre à Dieu, tel quel, le leurre créé d'être soi-même.

D'autres, enfin, ont réhabilité le pouvoir de n'être pas soi-même en le montrant paradoxalement *fidèle à la négativité* fondant l'identité personnelle. Car la liberté – comme toute créativité – suppose la négativité : on ne puise à la source qu'en tenant pour rien ce qui est en aval d'elle ! Et l'homme n'a d'ipséité et ne sait qu'il est que par une *conscience de la mort* (du très certain néant à venir) qui est conscience de la nécessité de devenir impossible ; ou que par un *surplomb toujours instable* (comme l'est la verticalité bipède) sur sa propre animalité, surplomb qui n'a que l'être qu'il pourra continuer à vouloir et que révèle par contraste l'affaissement chronique du sommeil ; ou encore que par une *conscience du temps* (c'est-à-dire de l'auto-péremption de la réalité)

à la fois dans laquelle il est emporté sans retour et sans laquelle pourtant il tourbillonnerait sur lui-même sans issue.

En somme, « Peut-on ne pas être soi-même ? » ne mêlait pas vainement un pouvoir (« Peut ») et une négation (« ne pas »), l'impersonnel « on » et le comble personnel du « soi-même » ; et proposait de penser ce drôle d'« être » dont la non-actualisation conditionnait l'accomplissement ! Occasion, on l'a dit, de copies souvent remarquables, cette question aura fait des heureux, non seulement un bon nombre d'étudiants, parmi les plus accomplis, mais également les membres du jury qui eurent le plaisir de les lire.



## ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

### DEUXIÈME ÉPREUVE

#### EXPLICATION DE TEXTE

**Rapport établi par M. Serge CHAMPEAU sur la base des remarques faites par l'ensemble des membres des commissions « Explication »**

**Intitulé de l'épreuve :** « Explication de texte français ou en français ou traduit en français. Le texte est extrait de l'œuvre d'un auteur inscrit aux programmes de philosophie en vigueur dans les classes terminales. » – Durée : cinq heures ; coefficient 3.

**Composition des commissions :** Mmes et MM. Souâd AYADA, Guillaume BARRERA, Serge CHAMPEAU, Anne-Sophie DE LA VAISSIÈRE, Sophie FOCH, Hervé FRADET, Sophie GOUVERNEUR, Thierry HOQUET, Franck KAUSCH, Catherine LAMARQUE, Marie-Laure LEROY, Vincent PIQUEMAL, Joseph VIDAL-ROSSET, Éric ZERNIK.

#### Données statistiques :

Nombre de copies corrigées	450
Notes minimale / maximale	0.5 / 19
Moyenne des candidats admissibles	12.89

#### Sujet :

« Notre perception courante, imprécise, prend un groupe de phénomènes pour une unité et l'appelle un fait ; entre celui-ci et un autre fait, elle ajoute par l'imagination un espace vide, elle *isole* chacun des faits. En réalité, agir et connaître ne sont pas des suites de faits et d'intervalles vides, mais un flux constant. Or, la croyance à la vérité du vouloir est précisément inconciliable avec la représentation d'un écoulement constant, unique, indivis, indivisible : elle suppose que *tout acte distinct est isolé et indivisible* ; elle est un atomisme en matière de vouloir et de connaissance. — De même que nous comprenons les caractères de façon imprécise, de même faisons-nous des faits ; nous parlons de caractères identiques, de faits identiques : *il n'existe rien de tel*. Cependant, nous ne louons et ne blâmons qu'en vertu de ce faux postulat qu'il y a des faits *identiques*, qu'il existe un ordre hiérarchisé de *genres* de faits auquel correspondrait un ordre hiérarchisé de valeurs ; donc, nous *n'isolons* pas seulement les faits un à un, mais aussi à leur tour les groupes de faits prétendument identiques (actions bonnes,

mauvaises, compatissantes, envieuses, etc.) — commettant dans les deux cas une erreur. — Le mot et le concept sont la raison visible qui fait que nous croyons à cet isolement de groupes d'actions : ils ne nous servent pas seulement à *désigner* les choses, c'est l'*essence* de celles-ci que nous nous figurons à l'origine saisir par eux. Maintenant encore, les mots et les concepts nous induisent continuellement à penser les choses plus simples qu'elles ne sont, séparées l'une de l'autre, indivisibles, chacune étant en soi et pour soi. Il y a, caché dans la *langue*, une mythologie philosophique qui perce et reperce à tout moment, si prudent que l'on puisse être par ailleurs. La croyance à la liberté du vouloir, c'est-à-dire des faits *identiques* et des faits *isolés*, a dans la langue son évangéliste et son défenseur persévérants. »

NIETZSCHE, *Humain, trop humain*, II, 2 : « Le voyageur et son ombre », §11  
(trad. R. Rovini modifiée)

Le CAPES et le CAFEP de philosophie sont un concours recrutant de futurs professeurs. Ceux-ci doivent par conséquent être capables d'une langue et d'une expression irréprochables, d'une clarté et d'une propriété incontestables du propos. Les candidats doivent par conséquent écrire de manière très lisible (trop de copies sont difficiles à déchiffrer, ou comportent trop de surcharges dans les interlignes ou les marges), dans un français correct (trop de copies sont peu intelligibles en raison d'une syntaxe fautive et d'un lexique approximatif) et dans une langue exacte et précise (les effets rhétoriques gratuits, la préciosité ou le lyrisme n'ont d'autre fonction, dans un devoir de philosophie, que d'essayer de masquer la vacuité de son argumentation). Par ailleurs, le jury a parfois pu remarquer que certains candidats – dont la copie paraissait pourtant fort bien engagée – n'avaient pas réussi à achever leur devoir ou en avaient rédigé trop hâtivement les dernières pages. Les candidats doivent se souvenir que, dans le temps de la préparation des épreuves écrites du concours, l'apprentissage de la gestion du temps est un point extrêmement important. Nous leur rappelons que la conclusion d'un devoir est essentielle, autant dans l'épreuve d'explication que dans l'épreuve de dissertation, et qu'ils doivent veiller à la composer avec le plus grand soin. Nous leur rappelons enfin qu'il est important de rédiger une véritable introduction, qui conduise le lecteur à envisager les principaux problèmes posés par le texte. Trop de candidats se sont contentés de recopier le titre et du paragraphe, ou bien ont avancé quelques affirmations très générales sur la philosophie de Nietzsche, qui n'introduisaient aucunement au problème précis dont traitait le texte qu'il leur appartenait d'expliquer.

Ces remarques de pure forme étant faites – on n'en négligera pour autant pas l'importance – il faut en venir à l'essentiel, c'est-à-dire au fond de l'épreuve d'explication de texte. Car celle-ci exige des candidats qu'ils fassent preuve d'une bonne maîtrise technique et méthodologique de l'exercice et notamment qu'ils ne le confondent pas avec celui, sans doute plus libre et moins défini, du commentaire de texte. Dans une explication de texte, la restitution précise de l'enjeu du texte (c'est-à-dire du ou des problèmes philosophiques dont il traite) et de l'argumentation qui y est déployée est une tâche prioritaire (I). Ce n'est qu'en vue de cette restitution que le candidat peut mobiliser sa culture philosophique, pour éclairer le texte (II) et le questionner (III). Les meilleures copies sont celles qui réussissent à mener à bien ces trois tâches.

I. S'agissant, en l'occurrence, de la restitution de l'argumentation du texte de Nietzsche, le jury attendait des candidats :

(a) l'identification claire de l'enjeu du texte – concernant l'origine et la validité de la « croyance en la liberté du vouloir » – et la progression de l'argumentation :

- la croyance en la liberté du vouloir « suppose » la genèse de la croyance en des faits ;
- nos jugements moraux reposent eux-mêmes sur la genèse d'une croyance erronée en des « groupes de faits prétendument identiques » ;
- la langue est la « raison visible » de cette croyance en des faits et groupes de faits, et inséparable de notre croyance en la liberté du vouloir et de nos jugements moraux.

(b) l'explicitation des concepts de chacune des étapes de l'argumentation, ainsi que de la manière dont celles-ci s'enchaînent, sans masquer les éventuelles difficultés du texte, afin de faire surgir des problèmes d'interprétation.

Le jury tient, en premier lieu, à rappeler aux candidats que ces tâches ne peuvent être menées à bien que s'ils s'attachent à la lettre du texte. De nombreux candidats ont affirmé, par exemple, que la langue intervient à partir du troisième paragraphe, sans voir qu'elle apparaît déjà dans la première phrase, aux côtés de la perception et de l'imagination (« et l'*appelle* un fait »). A l'inverse, certains candidats ont su repérer dans l'emploi du verbe « se figurer », plus bas dans le texte, un rappel implicite du rôle de l'imagination dans la production des faits. Nombreux également sont ceux qui, à la fin du premier paragraphe, ont substitué au verbe *supposer* un autre verbe (la croyance en la liberté du vouloir *conduit* à poser des actes distincts et isolés, par exemple). D'autres copies ont substitué, dans le troisième paragraphe, le mot *langage* au mot *langue*. De telles lectures hâtives – et bien d'autres du même type – n'ont pas toutes le même degré de gravité, mais elles témoignent d'un manque d'attention à la lettre du texte, qui a conduit parfois à des approximations et des contresens. Les correcteurs ont sanctionné ces lectures hâtives ou imprécises et, inversement, apprécié les remarques témoignant d'une attention à la lettre du texte (certains candidats ont par exemple vu que le mot « indivisible » s'appliquait successivement à deux objets différents, au flux compris dans sa continuité et aux actes compris dans leur unité).

Le jury tient, en deuxième lieu, à rappeler que ces tâches ne peuvent être menées à bien si les candidats se contentent de projeter sur le texte des doctrines extérieures (fussent-elles l'auteur, en l'occurrence de Nietzsche lui-même). Le rapport entre le travail explicatif et l'usage de connaissances ou de références extratextuelles doit être pleinement maîtrisé par les candidats, qui doivent veiller à ce que les associations d'idées soient rigoureusement contrôlées et passées au crible du jugement : si *flux* « fait penser à » Héraclite, ce rapprochement peut-il contribuer à une meilleure intelligence de tel ou tel point du texte? En vérité, trop de candidats associent mécaniquement tel terme du texte à un contexte doctrinal qui paraît leur être plus ou moins familier. C'est ainsi que la lecture du mot *phénomènes* a pu déclencher des souvenirs kantien en faisant omettre l'essentiel, à savoir que l'opposition, dans ce texte de Nietzsche, des *phénomènes* et des *faits*, qui n'a purement et simplement pas de sens pour Kant ! De même, les références à la durée bergsonienne, mécaniquement appelées par le terme *flux*, n'ont pas contribué à éclairer le sens du texte et l'ont parfois considérablement obscurci, à quelques exceptions près. Il était beaucoup plus pertinent d'étudier les propriétés de ce flux (qui caractérise l'*agir* et le *connaître*, qui est *indivisible* mais en même temps – ce que les meilleures copies ont bien vu – constitué de *phénomènes* qui peuvent être regroupés). Les mêmes remarques, enfin, valent pour le terme *atomisme* qui, dans l'économie du texte de Nietzsche, renvoie à un processus et des opérations liés à la perception, à la connaissance et au vouloir, mais certainement pas à une doctrine philosophique précise.

La mention de l'atomisme antique n'avait sans doute rien d'incongru, mais pouvait le devenir lorsqu'elle donnait lieu, sur deux pages, à un exposé doctrinal des philosophies de Démocrite et Épicure. C'est oublier que l'explication de texte n'est pas une épreuve de « culture générale », qu'elle a ses exigences propres, qui ne doivent jamais être perdues de vue.

Le jury tient à rappeler aux candidats, en dernier lieu, que rester au plus près du texte, en évitant de plaquer des doctrines sur celui-ci, ne signifie pas paraphraser, fût-ce de manière intelligente. Expliquer un texte consiste à construire une interprétation cohérente de la totalité de celui-ci, et une interprétation qui parvienne à mettre en évidence les problèmes d'interprétation que pose le texte.

Un nombre non négligeable de copies se signale par le caractère inachevé du travail explicatif : soit l'explication ne va pas au bout du texte (sans doute en raison d'une difficulté à gérer le temps), soit elle ne vient pas à bout du texte, c'est-à-dire ne rend pas compte de manière cohérente de la totalité de celui-ci. Trop de copies ignorent tout simplement la question de la croyance à la liberté du vouloir et ne retiennent du texte que les passages qui s'accordent avec une problématique que les candidats ont choisie parce qu'elle leur convenait (celle des rapports entre la connaissance et la réalité, ou encore des rapports entre le langage et la réalité). Le jury rappelle qu'une problématique ne doit jamais être arbitrairement choisie, quand bien même elle s'autoriserait de tel ou tel élément ou passage du texte. Elle doit être dégagée de la lecture intégrale du texte et doit permettre d'unifier de manière cohérente tous les éléments de son argumentation. Une bonne interprétation est donc celle qui est capable d'ordonner le texte sans sacrifier le tout à tel ou tel élément indument privilégié.

Le jury a particulièrement apprécié les copies qui ont soulevé des problèmes d'interprétation, envisagé les différentes réponses possibles et, éventuellement, choisi l'une d'entre elles sans jamais perdre de vue la cohérence d'ensemble de leur interprétation du texte. On distinguera à cet égard trois points :

► Un premier problème d'interprétation concernait la relation que le texte établit, dans le premier paragraphe, entre la croyance en la liberté du vouloir et la croyance atomiste en des faits isolés. L'affirmation selon laquelle la première *suppose* la seconde a pu être interprétée dans les deux sens suivants : (a) la croyance atomiste est la condition nécessaire et non-suffisante de la croyance à la liberté du vouloir et (b) la croyance à la liberté du vouloir suscite la croyance atomiste. Le jury a considéré que les deux interprétations étaient acceptables – même si la première peut paraître plus fidèle au texte et à la démarche généalogique de Nietzsche – mais a évidemment attribué une meilleure note aux quelques copies qui, sans forcer arbitrairement le sens du texte, ont perçu les deux interprétations et à celles qui ont argumenté précisément en faveur de l'une ou de l'autre, en réussissant à articuler leur interprétation avec l'argumentation de la troisième partie du texte. À cet égard, plusieurs copies ayant choisi l'hypothèse (b) se sont demandées comment la croyance atomiste pouvait avoir son origine à la fois dans la croyance en la liberté du vouloir qui la suscite et dans « le mot et le concept » qui, dans le troisième paragraphe, induisent cette croyance atomiste.

► Un deuxième problème d'interprétation concernait le troisième paragraphe. Les candidats qui ont pensé que Nietzsche voit dans la croyance atomiste seulement une condition nécessaire et non-suffisante de la croyance en la liberté du vouloir – hypothèse (a) précédente – ont eu tendance à penser que la langue, dans le troisième paragraphe, est la raison de cette double croyance. Le jury a accepté cette interprétation, que certains candidats ont étayée, notamment, sur le constat que la langue intervient dès la première phrase du texte. Ont été



particulièrement appréciées les copies qui, sur la base de cette interprétation, n'ont pas esquivé les objections à cette interprétation pouvant surgir d'une lecture attentive de la fin du texte : pourquoi Nietzsche voit-il dans la langue seulement la raison *visible* de ces deux croyances, et pourquoi fait-il de la langue, à la fin du texte, seulement un *défenseur* et un *évangéliste* de cette croyance ? Le jury a particulièrement apprécié les copies qui défendaient la cohérence de leur interprétation en faisant remarquer, par exemple, que la « raison *visible* » ne suppose pas nécessairement une autre raison, *invisible* ; que l'expression peut être lue comme un synonyme de « raison évidente » ; ou encore qu'il ne fallait pas trop solliciter ni surinterpréter les termes *défenseur* et *évangéliste*.

► D'autres candidats ont clairement choisi une autre interprétation de ce troisième paragraphe, souvent parce qu'ils estimaient que Nietzsche, dans le début du texte, affirme que la croyance en la liberté du vouloir suscite la croyance atomiste (hypothèse (b) précédente). Ils ont alors invoqué le fait que la langue n'est, pour Nietzsche, que la raison *visible* des deux croyances, et rappelé qu'un *évangéliste* ne peut se confondre avec celui qui est à l'origine de la doctrine que l'évangéliste défend. Mais ils ont dû concilier cette interprétation avec le fait que la langue intervient dès le début du texte dans la constitution des faits et groupes de fait, et se sont retrouvés devant la tâche de donner un sens fort à l'expression « raison *visible* » : si la langue ne fait que « renforcer » (comme l'ont dit de nombreuses copies) la double croyance en la liberté du vouloir et en des faits et groupes de faits isolés, il faut supposer une raison « invisible » derrière la langue, dont le texte ne dit cependant rien.

Le jury a fait preuve d'une grande tolérance dans l'interprétation de ce texte qui, dans le détail de l'argumentation, était particulièrement délicat. Il a accepté plusieurs interprétations de ses passages les plus problématiques, à la condition qu'elles ne fussent pas présentées comme de simples évidences et sans la moindre justification. Développées dans certaines très bonnes copies, les tentatives visant à établir soit que plusieurs interprétations du texte n'étaient pas incompatibles, soit qu'elles étaient également critiquables, ont toutes été valorisées. Par exemple, on a pu apprécier le refus d'établir un quelconque rapport de causalité entre ces deux croyances (en la liberté et en des faits ou groupes de faits) qui, dans deux phrases du texte, sont présentées comme n'en faisant qu'une, et le rappel corrélatif que la démarche de Nietzsche est généalogique et non pas causale. Le jury n'a sanctionné que les interprétations visiblement incohérentes ou encore artificielles. Autant on pouvait admettre que la raison « invisible » de la double croyance soit la *volonté de puissance* – à la condition de rappeler qu'il s'agit d'un concept ultérieur de Nietzsche – autant il a paru absurde de solliciter l'adjectif « cachée », que certains candidats ont opposé à « visible », pour affirmer que la raison invisible de la double croyance est la « mythologie philosophique », alors que celle-ci est clairement pensée par Nietzsche comme *induite* par l'usage des mots et des concepts.

II. Concernant l'éclairage porté sur le texte, le jury attendait certes des candidats la mobilisation de leur culture philosophique, mais à bon escient et sans jamais perdre de vue la restitution globale de l'enjeu et de l'argumentation du texte, ainsi que son questionnement.

Il était évidemment possible de faire une bonne ou très bonne copie sans avoir une connaissance précise du livre dont le texte était extrait, ni de son auteur – même si certains candidats ont évidemment mis à profit leur excellente connaissance de Nietzsche. Il va également de soi qu'aucune référence n'était exigée. Le jury a accepté tous les rapprochements et tous les contrastes permettant d'éclairer tel ou tel aspect central du texte.

Il a par exemple apprécié que des candidats fussent capables de situer le texte dans le débat philosophique autour de la notion de « liberté du vouloir ». Plusieurs candidats ont fait remarquer que la notion de liberté *du vouloir* n'était pas admise par tous les philosophes (on peut la refuser tout en admettant la notion d'acte libre) et qu'elle pouvait être interprétée de diverses manières. Ils ont pu ainsi mieux identifier le concept de liberté critiqué par Nietzsche. Plusieurs copies, souvent sur la base d'une bonne connaissance de Nietzsche, ont insisté sur le fait que cette genèse critique de la croyance en la liberté du vouloir n'était pas incompatible, chez Nietzsche, avec une théorie de la liberté très différente, solidaire d'une ontologie autre et non atomiste – alors que d'autres candidats ont bien imprudemment rangé Nietzsche dans le camp des déterministes.

Le jury a également jugé favorablement les copies qui ont inscrit de manière convaincante la critique de l'ontologie atomiste, et la défense, par Nietzsche, d'une conception de la réalité comme flux, dans l'histoire de la philosophie, ou dans celle de l'idéalisme. Le texte a semblé à certains relever d'une forme exacerbée d'idéalisme (ce que nous prenons pour le réel est tout entier construit par nous) ; d'autres ont situé l'affirmation de la fin du texte (la langue induit une mythologie philosophique) dans le débat entre réalisme et nominalisme, en mobilisant les doctrines nominalistes antérieures ou postérieures à Nietzsche.

Là encore, le jury a accepté une grande diversité d'approches, à partir du moment où l'appel à des doctrines antérieures ou postérieures à Nietzsche, et à des débats philosophiques connus, d'une part reposait sur une bonne connaissance de ces doctrines, d'autre part éclairait véritablement le sens et les enjeux du texte. L'étalage gratuit de connaissances sans rapport réel avec le texte – celui-ci ne servant que de simple prétexte – a été sévèrement sanctionné. Il regrette à cet égard que de trop nombreux candidats aient épinglé tel ou tel mot, quelquefois de manière caricaturale, pour développer des considérations qui n'éclairaient nullement le texte, à l'instar de ceux qui ont pris appui sur l'expression « en soi et pour soi » pour développer des considérations intempestives sur la chose en soi kantienne ou la dialectique hégélienne !

**III.** Le jury a enfin particulièrement apprécié les copies qui, sur la base d'une bonne restitution de l'enjeu et de l'argumentation du texte, n'ont pas hésité à questionner celui-ci. Plusieurs candidats ont relevé que Nietzsche dénonce *dans un écrit* l'illusion inhérente à la langue, alors même qu'il semble affirmer qu'on n'échappe pas à la mythologie qu'elle induit, « si prudent que l'on puisse être par ailleurs ». De bonnes copies ont vu là un problème et essayé de le résoudre, parfois sur la base d'une bonne connaissance de Nietzsche, en invoquant une *autre* utilisation de la langue chez Nietzsche – dont le texte offrait à vrai dire peu d'indices, mais dont on sait qu'elle est au centre des réflexions de Nietzsche sur l'aphorisme, la métaphore et l'ensemble des procédés poétiques de l'écriture. Certains candidats ont également pu s'appuyer sur d'autres philosophes qui ont été confrontés à un problème semblable (Heidegger, par exemple). Plusieurs candidats ont mis en rapport de manière convaincante cette difficulté avec ce qu'ils ont perçu comme une tension dans le texte : le fait que le flux dit *indivisible* semble pourtant, au début du texte, constitué de *phénomènes* discrets, puisqu'il est possible de les identifier pour les grouper en unités. Il était bien difficile, sur la seule base du texte, de s'aventurer davantage dans cette direction, mais le jury a considéré comme suggestive et pertinente l'idée, présentée par plusieurs candidats, que Nietzsche lui-même ne peut pas, à partir du moment où il use de la langue, ne pas nommer ce flux et ne pas le considérer comme constitué d'entités discrètes, les *phénomènes*. D'autres candidats ont posé la même question sous un autre angle : comment Nietzsche accède-t-il à ce flux et par quel mode de connaissance, si ce n'est ni par la perception (courante) ni par la langue (courante) ?

Là encore, le jury a fait preuve d'une grande tolérance dans la présentation et la résolution de ces difficultés, à partir du moment où le candidat avançait avec prudence des arguments clairs et précis. Il a attribué d'excellentes notes à des copies qui, sur la base d'une très bonne explication et d'une très bonne mise en évidence des enjeux du texte, ont su le questionner – souvent pour conclure, de manière convaincante, que ce texte, clair dans ses grandes lignes, comporte une marge de flou qu'il ne faut pas chercher à réduire à tout prix. L'honnêteté intellectuelle dont ont fait preuve quelques copies, auxquelles le jury a attribué sans hésiter une note égale ou supérieure à 18, ne peut que forcer l'admiration.



## ÉPREUVES D'ADMISSION

### PREMIÈRE ÉPREUVE

#### LEÇON

**Rapport établi par M. Thierry BEDOUELLE sur la base des remarques faites par l'ensemble des membres des commissions « Leçon »**

**Intitulé de l'épreuve :** « Leçon portant sur les programmes des lycées. » – Durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure (leçon : quarante minutes ; entretien : vingt minutes) ; coefficient 3.

**Composition des commissions :** Mmes et MM. Thierry BEDOUELLE (président de commission), Serge CHAMPEAU (président de commission), Denis COLLIN, Sophie FOCH-RÉMUSAT, Hervé FRADET, Sophie GOUVERNEUR, Sylvia MANONELLAS, Jean-Marie MEYER, Isabelle OLIVO, Joseph VIDAL-ROSSET (président de commission).

**Données statistiques :**

Nombre de candidats présents	91
Notes minimale / maximale	2 / 18
Moyenne des candidats admis	10.18

**Liste des sujets effectivement traités par les candidats :**

#### I. Le sujet

##### Le sujet

Le sujet peut-il s'aliéner par un libre choix ?

##### La conscience

L'amour de soi est-il immoral ?

Le moi n'est-il qu'une fiction ?

La pensée et la conscience sont-elles une seule et même chose ?

Nos pensées dépendent-elles de nous ?

##### La perception

Les sens jugent-ils ?

La perception de l'espace est-elle innée ou acquise ?

##### L'inconscient

L'inconscient n'est-il qu'une hypothèse ?

L'inconscient est-il dans l'âme ou dans le corps ?  
Inconscient et liberté.  
Inconscient et déterminisme.

#### **Autrui**

La reconnaissance.  
Le désir de l'autre.

#### **Le désir**

Ne veut-on que ce qui est désirable ?  
Quelle est la cause du désir ?  
Existe-t-il des désirs coupables ?  
Désirer, est-ce être aliéné ?

#### **L'existence et le temps**

Le temps libre.  
Peut-on comprendre le présent ?

### **II. La Culture**

#### **La culture**

La morale est-elle un fait de culture ?  
Sommes-nous déterminés par notre culture ?

#### **Le langage**

Dans quelle mesure toute philosophie est-elle critique du langage ?  
L'analyse du langage ordinaire peut-elle avoir un intérêt philosophique ?  
Parler, n'est-ce que désigner ?

#### **L'art**

L'art et la vie.  
Art et vérité.  
Pourquoi des artistes ?

#### **Le travail et la technique**

Travail manuel, travail intellectuel  
L'invention technique.  
La technique et le corps.

#### **La religion**

#### **L'histoire**

Avoir un destin.

### **III. La raison et le réel**

#### **La raison et le réel**

Connaît-on les choses telles qu'elles sont ?  
La réalité sensible.  
L'expérience imaginaire.  
Penser le changement.  
Est-ce à la raison de déterminer ce qui est réel ?  
Y a-t-il de l'inconnaissable ?

### **Théorie et expérience**

En quel sens peut-on dire qu' « on expérimente avec sa raison » ?  
Pour être un bon observateur faut-il être un bon théoricien ?  
La théorie scientifique.

### **La démonstration**

Prouver et réfuter.  
Y a-t-il des démonstrations en philosophie ?

### **L'interprétation**

Interpréter est-il subjectif ?  
Un fait existe-t-il sans interprétation ?  
La pluralité des interprétations.

### **Le vivant**

Y a-t-il une spécificité du vivant ?  
L'homme est-il un animal ?  
Connaître la vie ou le vivant ?  
Science du vivant et finalisme.  
Évolution biologique et culture.  
Le caractère sacré de la vie.  
L'animal et l'homme.

### **La matière et l'esprit**

Une science de l'esprit est-elle possible ?

### **La vérité**

Qu'est-ce qu'une parole vraie ?  
La force de la vérité.  
La vérité échappe-t-elle au temps ?  
La vérité donne-t-elle le droit d'être injuste ?

## **IV. La politique**

### **La politique**

La démocratie, est-ce le pouvoir du plus grand nombre ?  
Qu'est-ce qu'une république ?  
La politique est-elle une science ?

### **La société**

Pourquoi donner ?  
Faut-il vivre hors de la société pour être heureux ?  
L'intérêt de la société l'emporte-t-il sur celui des individus ?  
La société doit-elle reconnaître les désirs individuels ?  
Peut-on attribuer à chacun son dû ?  
Concurrence et égalité.  
L'intimité.  
L'homme est-il un animal social ?  
La précarité.  
Le lien social.

### **La justice et le droit**

La justice n'est-elle qu'une institution ?  
Toute inégalité est-elle injuste ?

## **L'État**

En quel sens l'État est-il rationnel ?  
Qu'est-ce qui fait un peuple ?

## **V. La morale**

### **La morale**

La conscience morale.  
Nature et morale.  
Les valeurs morales ont-elles leur origine dans la raison ?  
Droit et morale.  
Peut-on faire le bien d'autrui malgré lui?

### **La liberté**

Liberté et égalité.  
La responsabilité.  
Indépendance et liberté.  
Liberté et nécessité.  
La liberté de penser.  
Mal et liberté.

### **Le devoir**

N'y a-t-il de devoirs qu'envers autrui ?  
Y a-t-il un devoir d'être heureux ?  
Sur quoi fonder le devoir ?  
Le devoir rend-il libre ?  
De quoi le devoir libère-t-il ?

### **Le bonheur**

Peut-on définir la morale comme l'art d'être heureux ?  
Bonheur et satisfaction.  
Le droit au bonheur.  
La recherche du bonheur est-elle un idéal égoïste ?  
Peut-on être heureux dans la solitude ?  
Le bonheur est-il un but politique ?

L'exercice de la leçon de philosophie n'a rien qui puisse surprendre des candidats au métier de professeur de philosophie puisque, comme le rapport de l'année 2010 le souligne déjà, leurs caractéristiques sont, à peu de choses près, identiques : il s'agit, ici comme là, d'exposer, et donc de transmettre, une pensée s'emparant de problèmes qu'elle délimite elle-même, de faire état des troubles que ces problèmes suscitent, d'ouvrir la voie à une solution qui, outre sa cohérence et sa pertinence, puisse vaincre ses apories en restant toujours fidèle à une réalité qui, par sa présence têtue et souvent embarrassante, résiste aux solutions simplistes et aux esquives réconfortantes.

Cette année, comme les années antérieures, les différentes commissions de leçon ont pu entendre des exposés qui, du point de vue de leur forme, étaient corrects. Rappelons néanmoins que les exposés ne doivent pas excéder 40 mn (30-35 mn constitue une bonne mesure) et que la durée impartie est rappelée quelques minutes avant son terme ; que, cette année, les leçons les plus courtes ont aussi été les plus médiocres ; que la leçon est un exercice oral, imposant au candidat de s'affranchir de la littéralité de ses notes pour s'adresser au jury, de la même manière qu'il devra s'adresser à ses élèves ; que le cours de la parole doit être maîtrisé, de sorte qu'il puisse être suivi par un jury sur



la bienveillance duquel le candidat peut, et même doit certes compter, mais qui peine parfois à comprendre des énoncés trop soumis aux ramifications syntaxiques autorisées par l'écrit pour être aisément intelligibles à l'oral ; que les idées propres à être énoncées clairement et distinctement doivent impérativement être préférées aux rhétoriques emphatiques mais obscures, pour ne pas dire absconses ; et, enfin, que la leçon doit aboutir, c'est-à-dire parvenir à une conclusion énonçant de manière ferme et claire une position permettant de résoudre les difficultés avancées dans l'introduction et rencontrées au cours de l'analyse.

À cet égard, les qualités formelles de la leçon ne sont pas à négliger et les candidats doivent y prêter une très grande attention, ce qui leur impose non seulement de les connaître, mais encore de s'exercer à les mettre en application au cours des mois précédant les épreuves d'admission. Dans le même esprit, il faut rappeler que toute leçon est marquée par plusieurs moments explicitement repérables : une leçon dont les différentes thèses ou les différents problèmes sont tellement imbriqués les uns dans les autres qu'il est difficile, voire impossible, d'en repérer les points d'articulation ne peut prétendre mettre toutes les chances de son côté ; si, avant de proposer une évaluation chiffrée à la leçon qu'il vient d'entendre, le jury doit se soumettre à l'exercice délicat de l'interprétation, scruter l'exposé pour y retrouver ce qui pourrait bien ressembler à ses diverses scansion, alors il paraît clair que le candidat n'a pas pleinement répondu aux exigences de l'épreuve. D'une manière générale, il convient donc que, dès l'introduction de sa leçon, le candidat opère et expose une problématisation précise et organisée du sujet choisi, — en d'autres termes qu'il identifie ce qui est en question dans le sujet —, qu'il établisse les distinctions conceptuelles propres à délimiter précisément le ou les problèmes à traiter, et qu'il fournisse au jury quelques éléments relatifs à l'organisation du développement.

Encore faut-il que les problèmes à prendre en compte aient été vus ou, du moins, au moment du *choix* du sujet, entraperçus, et que, parmi les deux intitulés qui lui sont proposés, le candidat retienne le sujet qui, à défaut de l'inspirer, comme on dit, lui permettra de donner toute sa mesure. Or, il faut bien constater que certains sujets semblent avoir été choisis de manière assez étrange, sans que le candidat ait pris le temps de s'interroger ne serait-ce que sur les domaines dans lesquels la question posée ou la ou les notions proposée(s) trouvent leur sens : un candidat retient *Qu'est-ce qu'une république ?* mais s'avère incapable de se rapporter aux auteurs majeurs de la tradition républicaine ou de citer le concept de « citoyen » ; tel autre choisit *Travail manuel, travail intellectuel*, sans manifestement avoir des notions précises sur le sens de la notion de travail ; un dernier étudie *Penser le changement* sans pouvoir s'adosser sur une compréhension précise de la notion de substance. Aussi le sujet doit-il être choisi sans précipitation, en ayant une conscience aussi claire que possible de ses attendus et des ressources sur lesquelles son traitement doit s'appuyer.

Ce dernier point appelle une précision. Le hasard de la distribution des sujets est tel qu'il est assez difficile de dégager des grandes tendances dans les thèmes retenus par les candidats : telle commission a eu droit à de nombreuses leçons de philosophie morale ou politique, telle autre a entendu beaucoup de leçons portant sur la philosophie des sciences ou sur la théorie de la connaissance. Cependant, à propos de ces derniers domaines, il est rappelé aux candidats qu'ils doivent impérativement être au fait des avancées de la science contemporaine, ne serait-ce que pour pouvoir tenir un discours crédible dans des classes de terminale scientifique. Comment peut-on ignorer l'importance des lois de la génétique et faire du « principe vital » l'alpha et l'oméga de la biologie ? Comment peut-on affirmer que le cerveau est un muscle (*sic*) ? Quelle crédibilité aura l'enseignant de philosophie qui, ayant à traiter des relations de la théorie et de l'expérience, ignore totalement l'interprétation de Copenhague de la physique quantique ? Il n'est évidemment pas question de savoir tout sur tout ; mais il est tout

aussi clair que le philosophe ne peut se contenter de discours généraux et vagues, vides de connaissances, et qui ne peuvent convaincre que lui seul...

Quant à la construction de la réflexion et à la problématique adoptée par l'analyse, elles doivent être l'objet de toutes les attentions du candidat. Sur ce point, nous renvoyons les candidats aux précédents rapports du Capes et aux indications méthodologiques données, dans ce rapport, sur l'exercice de la dissertation. L'importance de la problématisation doit encore être soulignée : de trop nombreuses leçons ignorent curieusement l'importance de cette exigence, comme si penser en philosophe consistait à énoncer des dogmes. Ce défaut traverse des leçons entières : tel étudiant, ayant à traiter *L'amour de soi est-il immoral ?*, pose d'emblée que l'amour de soi, équivalent à l'égoïsme, est strictement immoral, et n'en démord pas d'un bout à l'autre de son travail. Le même défaut s'observe aussi dans des troisièmes parties fragiles, opérant des synthèses bancales et approximatives, énonçant fermement des certitudes qui ne résistent pas à l'examen.

Sans doute n'est-il donc pas inutile de rappeler quelques principes, en espérant qu'ils soient pris en compte par les futurs candidats.

- L'importance de l'introduction doit, une fois de plus, être soulignée. Certains candidats persistent à fonder leurs premières approches du sujet sur sa décomposition en ses éléments ; ils proposent alors une succession de définitions et laissent entendre que le sujet posé constitue la somme de ces parties. Mais, très souvent, ces définitions ne permettent pas d'aboutir à un problème et elles sont vite abandonnées au profit de questions d'ordre général. Et, de fait, on doute vraiment que *La liberté de penser* puisse se réduire à la jonction de la liberté, identifiée au libre-arbitre, et de la pensée, rabattue sur le raisonnement, ou encore que l'idée de *Parole vraie* puisse être assimilée au simple ajout des notions de « parole » et de « vérité ». Il n'est pas interdit de faire preuve d'une certaine finesse dans la problématisation du sujet, de comprendre comment le sujet se donne comme une totalité articulée en ses différents éléments et de montrer que, pour tous les énoncés que nous utilisons, il y a toujours plus dans le tout que dans la somme de ses parties. Aussi convient-il que l'introduction saisisse la singularité du sujet proposé, qu'elle comprenne et montre comment ce qu'il y a à penser n'est pas tant dans les mots que dans les choses que ces mots, unis de manière singulière, donnent à comprendre. Et, dans les premiers moments de leur réflexion, les candidats gagneraient à exploiter les multiples ressources offertes par le langage, par exemple en distinguant des termes proches les uns des autres – *Liberté et nécessité* invite ainsi à différencier finement la nécessité de la contrainte, de l'obligation, du déterminisme – et à mettre cette exploitation au service d'une interrogation des choses elles-mêmes.
- Concernant l'utilisation des auteurs, plusieurs excès doivent être évités : pour chacune des parties de leur développement, certains candidats se réfugient derrière l'un ou l'autre des auteurs de la tradition philosophique et se contentent de suturer rapidement, par exemple par une série d'objections brièvement évoquées, les pensées des uns et des autres ; dans de tels exposés, les transitions apparaissent comme des sas rapidement traversés et conduisant de la compagnie de Descartes à celle de Platon, puis à celle de Sartre. Pour être (apparemment) confortable, cette démarche n'est pas sans risque théorique : elle réduit ces auteurs à des positions très globales, censées faciliter leur opposition (rationalisme vs empirisme, par exemple), elle esquivé bien souvent la nécessité de

prendre en compte la spécificité du sujet posé et, surtout, contraint à nombre d'acrobaties théoriques destinées à justifier l'abandon de X au profit de Y. A la suite des précédents rapports, il faut rappeler une fois encore qu'une leçon n'est pas un catalogue de positions théoriques et que jamais penser de manière philosophique n'a consisté à ajouter les pensées les unes aux autres. Cet excès réapparaît sous cette autre forme, heureusement plus rare que la précédente : des candidats font le choix d'énumérer toutes les positions que le sujet évoque et, se fondant souvent sur une connaissance plus qu'approximative des thèses qu'ils esquissent (le plus souvent en s'en tenant à une culture de manuel, propre à transformer les positions théoriques en véritables lieux communs – chose qui, pour ce qui est de la philosophie, ne laisse pas de surprendre) proposent une réflexion émietée, à l'unité introuvable et à la cohérence suspecte. De tels défauts seraient aisément palliés par une prise de risque réfléchie et maîtrisée, propre à l'exercice même de la philosophie, par la volonté des candidats de parler en leur nom propre, par le désir de construire eux-mêmes leur problématique, sans s'asservir à des schémas de pensée préexistants, et en veillant à poser eux-mêmes les termes dans lesquels les problèmes peuvent être examinés et, peut-être, résolus. À cet égard, il faut rappeler plusieurs choses. Tout d'abord, avant même d'examiner telle ou telle position héritée de l'histoire de la philosophie, il convient d'établir le cadre conceptuel dans lequel ce recours trouve son sens et, à cette fin, d'opérer les distinctions et les identifications notionnelles indispensables au traitement du sujet. À de nombreuses reprises, le jury a eu le sentiment que cette absence de travail conceptuel a empêché les candidats de tirer profit de leur recours à tel ou tel élément de la culture philosophique. Si, par exemple, on ne distingue pas entre *Le droit au bonheur*, notion mobilisée par le sujet choisi, et le «droit d'être heureux», l'utilisation des thèses d'A. de Tocqueville sur l'amour des Américains pour le bien-être restera sans fruit. Si on ne prend ni le temps ni la peine de délimiter ce qu'est une démonstration, l'utilisation, même informée, des thèses de H. Poincaré sur les géométries non-euclidiennes ne pourra être d'aucune utilité. Il paraît ensuite nécessaire – faut-il vraiment le rappeler ? – de ne pas trahir l'intention des philosophies mobilisées et de faire preuve d'une rigueur certaine dans leur compréhension. Ainsi, on ne peut pas s'autoriser de la définition kantienne de la *dignité* humaine, distinguée du *prix* reconnu aux choses, pour montrer que la vie a un caractère sacré (*Le caractère sacré de la vie*), non seulement parce que Kant n'étend pas cette dignité à tous les êtres vivants, mais aussi parce que son concept de dignité ne se fonde pas sur la vie, mais sur la raison. On ne peut pas non plus tirer parti de la définition rousseauiste de la perfectibilité pour faire dire à l'auteur du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* que nous sommes déterminés par notre culture. On ne peut pas se fonder sur la recherche du plaisir dont, selon Epicure, témoignent les êtres vivants au début de leur existence pour en déduire que l'amour de soi n'est pas immoral. Et il est pour le moins paradoxal d'unir dans un même mouvement la théorie arendtienne du pouvoir comme «force du nombre» et l'idée de souveraineté, alors même que ces deux positions sont explicitement présentées par Arendt elle-même comme incompatibles l'une avec l'autre. Et il n'est pas admissible que, sur un sujet de philosophie politique, le candidat fasse de Rousseau un théoricien de la séparation des pouvoirs.

- Les candidats doivent savoir qu'ils ont à leur disposition une bibliothèque constituée des principaux ouvrages de toute la tradition philosophique (la liste en est proposée à la fin du rapport du Capes 2010) et qu'il leur est possible – cela est même souhaitable – de venir exposer leur travail en se munissant des ouvrages qu'ils auront sélectionnés, d'en lire des extraits choisis en raison de leur pertinence, et d'en montrer l'intérêt pour la progression de leur propos. Il est toutefois évident qu'une telle utilisation de cette bibliothèque suppose un travail en amont, fait de fréquentation et de méditation des textes, d'appropriation réfléchie de leurs enjeux, et que, le jour de l'oral, il sera trop tard pour délaissier la pensée morte des manuels et pour aller puiser à la source même les pensées qui donneront vie à l'interrogation philosophique.
- Enfin, nombre de leçons – et l'on aurait presque envie de le dire de toutes, tant ce défaut paraît partagé – se signalent par une absence quasi totale d'exemples, comme s'il fallait que le philosophe se détournât de la chair du monde pour atteindre les vérités les plus pures. Dans nombre de cas, cette inattention à l'expérience humaine, à sa variété comme à sa densité, conduit à des exposés vagues, énonçant dogmatiquement des idées générales, sans qu'il soit possible de vérifier le sens de ce qui a été affirmé ou de l'ancrer dans des situations emblématiques. Comment répondre à la question *Y a-t-il des démonstrations en philosophie ?* sans se rapporter à un seul exemple de démonstration proposé par tel ou tel philosophe (au hasard : Spinoza !) ? Comment traiter un sujet de philosophie morale sans jamais prendre un seul exemple de devoir ? Comment a-t-on pu penser résoudre la question *L'homme est-il un animal ?* sans s'arrêter ne serait-ce qu'un bref instant sur la bestialité des hommes dont l'histoire et la littérature fournissent nombre d'exemples ? Les candidats gagneraient à se rappeler que l'acte propre d'un enseignant de philosophie consiste à faire de la pensée un événement survenant dans le cadre même d'une classe, que les élèves demandent à comprendre dans cet événement le sens de leur vie réelle ou du moins possible, et que, loin d'être un abaissement, l'attention que le philosophe prête à l'expérience témoigne de la grandeur d'une pensée soucieuse des choses mêmes. Ils ne doivent donc pas craindre de nourrir leur réflexion d'exemples précis, retenus pour leur exemplarité, pour leur vertu ostensive, ou, tout à l'inverse, pour les interrogations qu'ils suscitent dans le discours lui-même. À cet effet, qu'ils puisent abondamment dans la littérature, l'histoire, les arts, l'économie, la politique, etc. ! – le jury leur saura gré de manifester clairement que leur discours ne se paie pas de mots, mais vise toujours à saisir ce qui est.

Une des nouveautés de cette année a été l'introduction d'un moment d'entretien, venant juste après l'exposé de la leçon, et d'une durée de 20 mn au maximum. Il convient sans doute de préciser ici l'esprit de cet entretien. Il ne s'agit en aucun cas pour le jury de mettre le candidat en difficulté, de le renvoyer brutalement à ses insuffisances ou de le conduire à une paralysie semblable à celle que Socrate provoquait sur ses interlocuteurs. Dans un climat fait de bienveillance et d'attention scrupuleuse à ce qui a été effectivement dit, et cherchant à prendre la pensée au sérieux, cette discussion vise essentiellement à donner au candidat la chance de préciser le sens de tel propos, de revenir sur telle articulation jugée obscure, d'explicitier la compréhension ou l'usage de telle ou telle thèse empruntée à tel philosophe, etc.

Une chose doit ainsi être très claire : nul ne cherche à « piéger » l'interlocuteur, le candidat et, souvent, le futur collègue. En se fondant sur ce qui a été dit, et non sur ce qui ne l'a pas été, le jury invite toujours le candidat à déployer encore une fois ses propres

ressources, à faire preuve de réactivité et de jugement et, le cas échéant, à percevoir comment les questions posées conduisent à reconfigurer les thèses présentées dans la leçon elle-même. Ainsi, dans un exposé sur *Liberté et nécessité*, un candidat ayant continûment assimilé la nécessité, la contrainte et l'obligation a-t-il été interrogé sur la pertinence d'une telle identification ; la progression du questionnement en est ainsi venue à étudier s'il est légitime de définir l'obligation comme l'intériorisation de la nécessité. Tel autre candidat, travaillant sur *La réalité sensible*, a été questionné sur son approche de l'esthétique transcendantale : est-il légitime de la présenter comme une version élaborée d'un empirisme « naïf » ? Un autre, ayant mobilisé ses connaissances, d'ailleurs assez précises, de la métapsychologie freudienne a été incité à préciser la manière dont Freud articule les pulsions et leurs représentants psychiques (*L'inconscient est-il dans l'âme ou dans le corps ?*). Un dernier, étudiant la possibilité d'une science de l'esprit, a été interrogé sur la légitimité d'une réduction de l'esprit à la seule intériorité humaine et sur la pertinence d'un élargissement de ce concept aux diverses œuvres de l'esprit – inévitablement, la leçon devait trouver comme un second souffle, puisque la problématique, ainsi réorganisée, invitait à articuler la connaissance de la réalité mentale à l'étude de l'esprit d'une époque ou d'un peuple. Les candidats gagneront à savoir que ce moment d'entretien est déterminant et intervient légitimement et à part entière dans l'évaluation de leur oral.

Bien souvent, le jeu des questions permet de vérifier la maîtrise des thèses mobilisées dans le cours même de la leçon. Si, d'un côté, l'innovation de cette année a permis à nombre de candidats d'améliorer leur note, notamment par leur capacité à justifier leurs choix, à préciser des distinctions conceptuelles, à manifester leurs connaissances philosophiques ou encore à faire montre d'un jugement pertinent et même d'une remarquable vivacité intellectuelle, d'un autre côté, d'autres candidats ont clairement manifesté au cours de l'entretien une cécité intellectuelle étonnante à l'égard des questions simples et non piégées qui leur étaient posées, et même une incompréhension étrange des thèses qu'ils avaient eux-mêmes appelées au cours de leur exposé. Ce moment de l'épreuve ne prend personne en traître : interrogé sur ce qu'il a dit, et considéré comme responsable de sa propre pensée, le candidat doit, dans le cours même de la leçon, se garder de conduire le jury sur un terrain qu'il ne maîtrise pas. La perspective de l'entretien doit donc bien évidemment influencer sur son choix du sujet, sur les auteurs et la culture qu'il mobilise, sur la construction de sa pensée et sur la réponse qu'il construit progressivement. Et il n'y a là rien qui puisse surprendre des candidats au métier de professeur de philosophie. Les questions du jury ne sont certes pas celles de béotiens, elles savent même prendre parfois un tour technique. Néanmoins, elles se font l'expression d'un souci de clarté et de précision dont les élèves témoignent bien souvent : qu'ils répondent à un jury de concours ou à des élèves, le candidat ou le professeur de philosophie doivent faire preuve de la même exigence de rigueur et d'intelligibilité sans laquelle leur discours risque bien de s'enfermer en lui-même, de tourner à vide et d'esquiver ce que, précisément, il doit penser.

Le jury est ainsi sensible à tout effort réel de réflexion philosophique personnelle. Il a pu valoriser cet effort par exemple à l'écoute d'une leçon portant sur *Le sujet peut-il s'aliéner par un libre choix?*, où la candidate a su développer avec méthode une pensée personnelle et vivante qui témoignait d'un réel engagement philosophique. Le jury a été indulgent pour les maladresses provoquées en partie par l'émotion de la candidate et a jugé utile de donner une note convenable parce qu'il a reconnu qu'elle manifestait une personnalité philosophique à travers une leçon claire et bien construite.

D'une manière plus générale, nombre de leçons ont manifesté la vitalité de l'acte même d'une pensée se déployant à partir d'elle-même, attentive aux choses mêmes, mobilisant des connaissances et une culture précises et pertinentes. Ces réussites indéniables ont laissé les commissions admiratives et certaines de pouvoir proposer aux élèves des

lycées des enseignants de philosophie attachés à la vie de la pensée. Que les futurs candidats du CAPES et CAFEP de philosophie trouvent dans ces succès des raisons de ne pas douter de leur travail et de leur engagement dans la philosophie en général, et dans la préparation de ce concours de recrutement en particulier.

## ÉPREUVES D'ADMISSION

### DEUXIÈME ÉPREUVE

#### DOSSIER

**Intitulé de l'épreuve :** « Epreuve sur dossier comportant deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. » – Durée de la préparation : deux heures trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure vingt minutes ; coefficient 3.

**Composition des commissions :** Mmes et MM. Souâd AYADA (présidente de commission), Guillaume BARRERA, Hélène DEVISSAGUET, Yvan ELISSALDE, Paula LA MARNE (présidente de commission), Catherine LAMARQUE, Béatrice LENOIR, Paul MATHIAS (président de commission), Isabelle OLIVO, Vincent PIQUEMAL, Philippe QUESNE, Éric ZERNIK.

Avec la toute récente réforme du concours, la session 2011 du CAPES et du CAFEP de philosophie a vu l'introduction d'une nouvelle épreuve de « Dossier » comportant deux exercices clairement dissociés. Le premier, noté sur 14, consiste dans une explication de texte, dans la tradition des sessions précédentes du concours ; le second, noté sur 6, consiste dans une courte intervention du candidat sur la base de la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable », telle qu'elle a été définie par l'arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres (version consolidée au 19 juillet 2010).

Le présent rapport rend successivement compte de ces deux parties indépendantes de l'épreuve dite « Dossier ».

#### Données statistiques :

Nombre de candidats présents	89
Notes minimale / maximale (partie 1, notée sur 14)	2 / 14
Notes minimale / maximale (partie 2, notée sur 6)	2 / 6
Moyenne des candidats déclarés admis (partie 1)	8.15 / 14
Moyenne des candidats déclarés admis (partie 2)	3.44 / 6
Moyenne générale des candidats déclarés admis	11.59 / 20

## 1.2 - Explication de texte

### Liste indicative des textes effectivement expliqués par les candidats (sauf erreur ou omission) :

#### 1<sup>o</sup> période

- ANSELME DE CANTORBERY, *Proslogion*, trad. Michel Corbin, Paris, Cerf, 1986, O.C., tome 1, p. 245-247
- ARISTOTE, *Métaphysique*, Livre Gamma, Chap. 4, 1005b35 -1006a18, trad. J. Tricot, Paris, Vrin, 1981, t.1, p. 197-200.
- ARISTOTE, *Métaphysique*, Livre Gamma, chap. 2, 1003a32-1003b18, trad. J. Tricot, Paris, Vrin, 1981, t. 1, p. 176-178.
- ARISTOTE, *Les Politiques*, II, 1261b-1262a, trad. P. Pellegrin, Paris, GF, 1990, p. 142-144.
- ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, I, 6, 1097b-1098a, trad. J. Tricot, Paris, Vrin, 1987, p. 57-60.
- ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, III, 7, 1113b-1114a, trad. J. Tricot, Paris, Vrin, 1987, p. 141-143.
- ARISTOTE, *Les Politiques*, III, 11, 1181a - 1181b, trad. P. Pellegrin, Paris, GF, 1990, p. 240-242.
- ÉPICTÈTE, *Manuel*, 46-48, dans *Les stoïciens*, trad. E. Bréhier, éd. Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1966, pp. 1128-1130
- ÉPICTÈTE, *Entretiens*, I, dans *Les stoïciens*, trad. E. Bréhier, éd. Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1966, pp. 856-857
- ÉPICTÈTE, *Entretiens*, I, dans *Les stoïciens*, trad. E. Bréhier, éd. Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1966, pp. 849-851
- ÉPICTÈTE, *Entretiens*, I, dans *Les stoïciens*, trad. E. Bréhier, éd. Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1966, pp. 838-839
- ÉPICURE, *Lettres et Maximes*, PUF, 1987, trad. M. Conche, *Lettre à Ménécée*, p.225-227
- ÉPICURE, *Lettres et Maximes*, PUF, 1987, trad. M. Conche, *Lettre à Ménécée*, p.217-219
- LUCRECE, *De la Nature*, VI, 50-91, trad. A. Ernout, Les Belles-Lettres.
- LUCRECE, *De la Nature*, IV, 469-521, trad. A. Ernout, Les Belles-Lettres.
- LUCRECE, *De la Nature*, III, 838-888, trad. A. Ernout, Les Belles-Lettres.
- Guillaume d'OCKHAM, *Somme de Logique*, 1<sup>o</sup> partie, ch.1, Ed. TER, p.4à7)
- PLATON, *Le Banquet*, 211d-212a in *Œuvres Complètes*, (trad. fr. Léon Robin et M.J. Moreau), Gallimard, La Pléiade, Paris, 1950, vol. I, pp. 746-748
- PLATON, *Ménon*, 97b-99a. in *Œuvres Complètes* (trad. Léon Robin) Paris, Gallimard, La Pléiade, 1950, vol. I, p. 554-55.
- PLATON, *Phédon*, 83b-84b, in *Œuvres Complètes*, (trad. fr. Léon Robin et M.J. Moreau), Gallimard, La Pléiade, Paris, 1950, vol. I, p. 804-805
- PLOTIN, *Ennéades*, I 8, 3, trad. E. Bréhier, Paris, Les Belles Lettres, 1924, p. 117-118.
- SEXTUS EMPIRICUS, *Esquisses pyrrhoniennes*, I, 12, trad. Pellegrin, éd. Seuil, pp. 69-73.
- SEXTUS EMPIRICUS, *Esquisses pyrrhoniennes*, Livre II, 16 « Des définitions », trad. P. Pellegrin, éd. Seuil, pp. 319 - 323
- SEXTUS EMPIRICUS, *Esquisses pyrrhoniennes*, livre III, 24, trad. P. Pellegrin, éd. Seuil,



pp. 493-499

## 2<sup>o</sup> période

- Thomas d'AQUIN, *Somme de théologie*, trad. A.-M. Roguet, t. III, Ila-IIae, q.61, a.2, réponse, Paris, Cerf, 1985, p. 406-407.
- Francis BACON, *Novum Organum*, Livre I, Aphorismes 19-26, trad. M. Malherbe et J.-M. Pousseur, Paris, PUF, 1986, p. 105-107.
- BERKELEY, *Trois dialogues entre Hylas et Philonous*, dans *Œuvres choisies*, éd. Aubier, trad. A. Leroy, Premier dialogue, pp. 31-33.
- CONDILLAC, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, éd. Colin, 1924, 2<sup>e</sup> partie, 2<sup>e</sup> section, Chap 4, §51,52, pp 218-220
- CONDILLAC, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 2<sup>e</sup>ème partie, section 1, Colin, pp. 110-114
- CONDILLAC, *Traité des animaux*, 2<sup>e</sup>ème partie, chap 7, éd. Fayard, pp. 395, 396
- CONDILLAC, *Traité des sensations*, 3<sup>e</sup>ème partie, chap 3, éd. Fayard, 1984, pp. 170-171
- DESCARTES, *Première méditation*, bibliothèque de la Pléiade, pp. 269-270.
- DESCARTES, *Lettre à Mersenne*, bibliothèque de la Pléiade, 15 avril 1630, pp. 933-934.
- DIDEROT, « Recherches philosophiques sur l'origine et la nature du beau », *Œuvres esthétiques*, Editions Garnier, p. 415-416
- Thomas HOBBS, *Léviathan*, Chap. XIII, Trad. F. Tricaud, Paris, Sirey, 1971, p 122-123.
- HUME, *Traité de la nature humaine, Les passions*, GF-Flammarion, pages 266-7.
- KANT, *Critique de la faculté de juger*, trad. A. Philonenko, Vrin, p.89-90
- KANT, *Critique de la faculté de juger*, trad. A. Philonenko, Vrin, p.99-100
- KANT, *Critique de la raison pure*, I, Première partie : Esthétique transcendantale, traduction Tremesaygues et Pacaud, page 69.
- KANT, *Critique de la raison pure*, I, Livre II, Appendice à la Dialectique transcendantale, traduction Tremesaygues et Pacaud, page 484-485.
- KANT, *Critique de la raison pure*, II, Discipline de la raison pure, traduction Tremesaygues et Pacaud, page 518-519.
- KANT, *Critique de la raison pure*, I, Deuxième partie, Deuxième division, Livre II, Chapitre premier, Des paralogismes de la raison pure, traduction Tremesaygues et Pacaud, page 323-325
- KANT, *Critique de la raison pratique*, 1<sup>o</sup> partie, livre Premier, chapitre III, traduction n Picavet, PUF, pages 102-103.
- LEIBNIZ, *Principes de la nature et de la grâce*, éditions GF, p. 230
- LEIBNIZ, *Essais de Théodicée*, GF, p. 116
- LEIBNIZ, *Lettre à Arnauld*, in *Discours de métaphysique et correspondance avec Arnauld*, Traduction G. LE ROY, Page 122
- LOCKE, *Deux traités du gouvernement civil, 2nd traité*, trad. B.Gilson, éd. Vrin, pp.141-142.
- LOCKE, *Deux traités du gouvernement, 2nd traité*, chap XI, §135, trad. B. Gilson, éd. Vrin, p.212
- LOCKE, *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, livre IV, chap XI, §10, 11 ; trad. Coste, éd. Vrin, 1972, pp. 530-531
- MACHIAVEL, *Le Prince*, chap. XV, traduction Barincou, édition de la Pléiade.
- MACHIAVEL, *Discours sur la Première décade de Tite-Live*, Livre second, avant-propos, traduction Barincou, édition de la Pléiade.

MACHIAVEL : *Discours sur la Première Décade de Tite-live*. Livre I, chap. lviii (trad. Barincou, édition de la Pléiade)

MONTESQUIEU, *Lettres persanes*, n° 83, Paris, Garnier, 2001, p. 174-176.

MONTESQUIEU, *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères*, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1951, t. II, p. 57-58.

MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Livre XI, chapitres ii, iii et iv. *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1951, t. II, p. 394-395.

PASCAL, *Pensées*, Lafuma 136, p. 516

PASCAL, second *Discours sur la condition des grands*, éd. Lafuma, p.367

PASCAL, *Préface sur le Traité du vide*, éd. Lafuma, p.231

PASCAL, *Pensées*, frag. 418, éd. Lafuma, p.550

ROUSSEAU, *Discours sur l'économie politique*, *Œuvres complètes*, vol. III, Bibliothèque de la Pléiade, p.247-248

ROUSSEAU, *Lettre à M. de Franquières*, *Œuvres complètes*, vol. IV, Bibliothèque de la Pléiade, p.1140-1141.

SPINOZA, *Ethique*, II, 49, scolie, Trad. Ch. Appuhn, GF, pp. 129-130.

SPINOZA, *Ethique*, III, 2, scolie, Trad. Ch.Appuhn, GF, pp.137-138.

SPINOZA, *Ethique*, IV, 18, scolie, Trad. Ch. Appuhn, GF, PP. 236-237.

SPINOZA, *Traité politique*, chap. V, §§1 et 2, Trad. Ch. Appuhn, GF, pp. 37-38.

### 3<sup>e</sup> période

Hannah ARENDT, *La Crise de la culture*, Traduction P. LEVY, Editions FOLIO, Page 275

BERGSON, *L'Énergie spirituelle, L'effort intellectuel*, Édition du Centenaire, pp.944-945.

BERGSON, *L'Évolution créatrice*, chap. IV, Edition du Centenaire, pp. 758-760.

COURNOT, *Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractéristiques de la critique philosophique*, Paris, Payot, 1984, O.C., tome 2, p. 370-371

COURNOT, *Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique*, Paris, Vrin, 1984, O. C., tome 2, p.369.

COURNOT *Matérialisme, vitalisme, rationalisme*, IV, Paris, Vrin, 1984, O.C., tome 5, p. 174-176

DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, chapitre II, Ed. PUF, collection Quadrige, p.27-28

HEGEL, *Encyclopédie des sciences philosophiques, Philosophie de l'esprit*, Add. § 396, traduction B. Bourgeois, Paris, Vrin, 1988, p. 436

HEGEL, *Esthétique*, tome 1, « Introduction à l'esthétique », éditions Champs/Flammarion, p. 44-45

HEGEL, *Esthétique*, tome 1, « Introduction à l'esthétique », Champs/Flammarion, p. 44-45

HEGEL, *Esthétique*, tome 1, « L'idée du beau », Champs/Flammarion, p. 142-143

HEGEL, *Esthétique*, tome 1, « L'Idée du beau », Édition Champs/Flammarion, pp. 164-165

HEGEL, *Phénoménologie de l'esprit*, traduction J. Hyppolite, Paris, Aubier, 1941, tome 1, p.258 sqq.

HEGEL, *Phénoménologie de l'esprit*, traduction J. Hyppolite, Paris, Aubier, 1941, tome 1, p.318 sqq.

HEGEL, *Phénoménologie de l'esprit*, traduction J. Hyppolite, Paris, Aubier, 1941, tome 1,

p.50 sqq.

HEGEL, *Principes de la philosophie du droit*, §5, pp.58-59.

HUSSERL, *Recherches logiques III*, PUF, 1974, trad. Elie-Kelkel-Schéerer, p.162-163

LEVINAS, *Totalité et infini*, pages 233-234

MARX, *Lettre à Annenkov*, édition de la Pléiade, tome 1, 1439/1440

MILL, *De la liberté*, trad. Fr. Laurence Lenglet, Gallimard Folio-Essais, Paris, 1990, pp.164-166

NIETZSCHE, *Considérations Inactuelles*, II, 4, (traduction Henri Albert, révisée par Jean Lacoste), in *Œuvres*, Paris, Robert Laffont, 1993, vol. 1 p. 236

NIETZSCHE, *La Généalogie de la Morale*, Deuxième Dissertation, § 8. (traduction Henri Albert, révisée par Jacques Le Rider ), in *Œuvres*, Paris, Robert Lafont, 1993, vol. 2, p. 814

RUSSELL, *Problèmes de philosophie*, trad. Rivenc, Payot, Paris, 1989, chap. XII, pp. 144-145

RUSSELL, *Problèmes de philosophie*, trad. Rivenc, Payot, Paris, 1989, chap. 1, pp. 31-32

SARTRE, *L'être et le néant*, Tel Gallimard, p. 67

SARTRE, *L'être et le néant*, Tel Gallimard, p. 153-154

TOCQUEVILLE, *De la Démocratie en Amérique*, Tome I, Deuxième partie, Ch. 7, GF, p. 349-351

***Rapport établi par Mme Souâd AYADA et Mme Paula LA MARNE sur la base des remarques faites par l'ensemble des membres des commissions « Dossier »***

Cette année, les conditions réglementaires de l'épreuve d'explication de texte ont changé : 30 minutes pour l'explication au lieu de 25 minutes lors des sessions précédentes, et 30 minutes d'entretien au lieu des 20 minutes autrefois imparties. Les objectifs de l'épreuve sont cependant restés les mêmes. Nous renvoyons par conséquent les futurs candidats aux rapports des sessions précédentes, notamment à celui de la session 2009, qui décrit de manière circonstanciée le sens de l'épreuve.

Les membres du jury tiennent tout d'abord à saluer le niveau honorable de l'expression orale ainsi que les qualités rhétoriques dont ont témoigné les candidats de la session 2011. Dans leur grande majorité, ceux-ci, s'exprimaient avec aisance et dans une langue très correcte. Ils ont attesté dans l'ensemble d'une bonne maîtrise formelle de l'exercice et en ont respecté le temps imparti. Rares furent les prestations très brèves, n'excédant pas une quinzaine de minutes ; rares furent les exposés trop longs, excédant 30 minutes, et qu'il fallut interrompre.

Pourtant, le jury note chez certains candidats une tendance à vouloir « tenir » absolument le temps imparti, même quand l'explication de texte a de toute évidence atteint son terme et qu'ils n'ont plus rien de significatif à ajouter au bout d'une vingtaine de minutes. Rappelons que les 30 minutes réglementaires dévolues à l'exposé désignent un temps maximum et non une contrainte formelle et absolue. D'une part, cela signifie que le délayage d'une parole chronométrée n'obéissant plus qu'au souci de « meubler » le temps qui reste ne peut que susciter l'impatience et l'ennui du jury. D'autre part, cela suggère, que de bonnes explications de texte peuvent, le cas échéant, ne pas excéder une vingtaine de minutes. Ainsi, sur un passage du paragraphe 25 de la *Critique de la faculté de juger* de Kant, tel candidat n'a mobilisé la parole que 18 minutes, pour

déployer une explication sobre, claire et pertinente, qu'il a pu ensuite approfondir et développer davantage à l'occasion de l'entretien.

Quant aux textes proposés aux candidats, ils sont tous extraits d'œuvres composées par des auteurs figurant dans la liste des auteurs du programme de philosophie des classes terminales. Il s'agit de textes d'auteurs dits « majeurs » – tels Aristote, Descartes ou Kant – et de textes d'auteurs moins classiques comme, par exemple, S. Kierkegaard ou H. Arendt. Le jury constate que le choix des candidats est très équilibré, se portant aussi bien sur des textes classiques, voire canoniques, que sur des textes moins connus. Cependant, ces derniers ont parfois fait l'objet d'un traitement très maladroit : le candidat, assuré des connaissances pointues qu'il s'est forgées d'un auteur moins classique, a cru qu'il suffirait de « réciter » ces connaissances dogmatiques et superficielles pour impressionner le jury. Rappelons que, quelle que soit la nature du texte, l'exigence reste la même : s'affronter à la lettre du texte pour en expliciter et en dégager le foyer problématique.

Si la plupart des candidats proposent une approche formelle convenable du texte, évitant de le prendre pour prétexte à des considérations générales et manifestant le souci d'indiquer son organisation argumentative, certains s'enferment toutefois dans une perspective quelque peu formaliste et superficielle. Rester proche de la pensée de l'auteur et la restituer avec clarté constituent sans conteste un effort louable. Mais quand cet effort n'est pas associé à une réflexion sur ce qui fait problème dans le texte, il se ramène à une simple description du propos de l'auteur, voire à une plate paraphrase. Trop d'explications se signalent par leur platitude, le candidat ne s'étonnant de rien et ne s'arrêtant sur rien. De tels candidats seront-ils réellement capables d'expliquer et de *défendre un texte*, quel qu'il soit, devant des élèves qui demanderont, bien légitimement, que leur soit démontré l'intérêt d'une thèse ou d'une argumentation ?

L'exigence qui anime l'explication de texte invite à reconstituer, de l'intérieur pourrait-on dire, les raisonnements réels que déploie un auteur. Or, ces raisonnements réels ne sauraient être compris si l'on s'en tient au point de vue formel. Ils exigent que soit établi avec précision l'enchaînement logique des idées et que le candidat détermine le plan détaillé du texte. Bien des explications se contentent de descriptions trop peu serrées qui n'aident pas vraiment à clarifier l'ordre argumentatif suivi par l'auteur, quand ils ne sont pas tout simplement faux, fantaisistes ou mécaniques. Le jury invite donc les candidats à s'attacher plus attentivement à la finesse des raisonnements, à distinguer patiemment l'ordre des idées et à aiguiser leur sens de l'architecture textuelle.

Le souci des raisonnements réels et de la structure argumentative ne saurait être disjoint du souci de définir les concepts fondamentaux convoqués par un auteur. Les définitions constituent, en effet, les fondements sur lesquels se construisent les raisonnements. Or, trop de candidats ne prêtent pas une attention suffisante aux concepts et se montrent bien réticents à élaborer des définitions. Certains manifestent même leur étonnement quand, dans l'entretien, tel membre du jury leur demande de formuler une définition. Rappelons que définir est une tâche essentielle de la philosophie et du professeur de philosophie dans l'exercice de son enseignement. Ce point technique du travail d'explication de texte ne saurait donc être contourné ni négligé. En définissant, celui qui mène l'explication accède au foyer conceptuel des raisonnements de l'auteur qu'il convoque et, ce faisant, il peut envisager les solutions aux objections éventuelles que suscitent ces raisonnements.

Les très mauvaises prestations se caractérisent par une indifférence totale à la lettre du texte et par une grande ignorance de l'auteur, parfois très surprenante à ce niveau d'études universitaires (Master 1). Ainsi, deux textes extraits de la bien connue – trop connue ? – *Lettre à Ménécée* d'Épicure, ont-ils fait l'objet de contre-sens profonds et pour

ainsi dire systémiques, que l'entretien n'a pas permis de rectifier. Face à un texte familier, le candidat a le sentiment, au moment de son choix, d'avoir « des choses à dire ». Il choisit sans la moindre réticence le texte qui le placera d'après lui en terrain connu et qui semble lui promettre une explication où tout ira de soi. Or, une telle situation suscite le plus souvent des explications lisses et bavardes, le candidat nourrissant la conviction qu'il n'y aurait qu'à restituer des connaissances toutes faites et des fiches apprises par cœur. La *Lettre à Ménécée* d'Épicure a particulièrement pâti de ce genre de traitement, recevant les notes les plus basses. De manière analogue, un extrait de la *Généalogie de la morale* (II,8) n'a donné lieu qu'à des généralités sur la philosophie de Nietzsche, au lieu d'une tentative de comprendre précisément une thèse liant la relation commerciale à certaines valeurs morales. Un extrait de Tocqueville (*De la démocratie en Amérique*, 2, II, 14) n'a pas fait l'objet du moindre effort d'explication et a donné lieu à une paraphrase hâtive, maladroitement dégagée par la relecture inutile de chaque phrase.

L'incapacité dont témoignent certains candidats à identifier la notion ou la question qui fait l'objet du texte, l'ignorance de l'inscription historique et du contexte culturel de certains thèmes restent inexplicables quand on présente un concours comme le CAPES ou le CAFEP de philosophie. À un texte de Kant portant sur le sublime, il a été impossible d'articuler le moindre propos sur l'esthétique romantique ou de convoquer des tableaux célèbres représentant le sublime par une nature déchaînée. Souvent, les textes sont abordés sans recul, là où il conviendrait de prendre une ampleur de vue introduisant à une lecture méthodique, d'identifier au titre d'un préalable incontournable le problème purement conceptuel auquel le texte permet de répondre. Bien des candidats s'affrontent au texte d'une manière très dogmatique et s'interdisent par là même de problématiser la position que pourtant ils tentent d'explicitier.

Car, en règle générale, quand des candidats parviennent à restituer, bien timidement, une problématique, ils en restent à sa dimension la plus apparente et aux évidences d'une paraphrase, et ils ont beaucoup de mal à anticiper les réactions qu'on pourrait avoir face aux positions théoriques défendues soutenues par l'auteur – réactions, par exemple, d'élèves qui résisteraient à l'explication et lui opposeraient leur « bon sens ». L'anticipation de certaines situations pédagogiques permettrait sans doute d'optimiser l'effort de problématisation et de clarification à l'attention d'un public d'élèves naturellement réceptif, mais souvent, également, critique et astucieux.

Sans doute convient-il ici de rappeler quelques défauts majeurs auxquels s'exposent les candidats dans le travail d'explication de texte, comme de proposer un exposé général de la pensée de l'auteur du texte ; d'envisager le texte singulier qu'il faut étudier comme la simple illustration de ce que le candidat sait ou croit savoir de cette pensée ; de « plaquer » sur le texte des problèmes et des enjeux qui lui sont extérieurs. Ces défauts témoignent du peu de sens qu'il y a à substituer un exposé doctrinal au travail d'explication. Rappelons une fois encore que l'essentiel reste le texte lui-même, dont on attend une explication et une lecture problématisante, attentive à la fois à son organisation interne, aux tensions qui l'animent, au sens des propositions qui y sont présentées. Les meilleures explications se sont signalées par le souci d'une confrontation directe au texte et à ses difficultés, par la sobriété d'une parole réfléchie et jamais dévoyée dans la recherche d'effets rhétoriques, par la probité intellectuelle du candidat. Ainsi, un texte de Berkeley sur l'origine de nos idées a été éclairé par une approche minutieuse de son mouvement original, soigneusement détaillé et rapporté pas à pas à la thèse progressivement dévoilée et discutée. Sur Rousseau cherchant à dispenser Dieu de toute responsabilité dans l'existence du mal, un candidat a su donner de la consistance aux différents sens de « mal » ainsi qu'aux notions parfois très générales sur lesquelles est adossé l'argument de référence, et il est ainsi parvenu à emporter la conviction du jury.

Certains candidats semblent manifestement gênés par les connaissances légitimement acquises dans leurs études universitaires, mais qu'ils cherchent à tout prix à retrouver intactes dans le fragment qui leur est proposé. Ainsi se rendent-ils inévitablement aveugles à ce qui forme la singularité du texte qu'ils ont à expliquer. La médiocrité des explications qu'ils proposent révèle les limites d'une approche qui n'envisagerait le texte que comme l'échantillon représentatif d'une doctrine qu'il leur appartiendrait de restituer dans ses grandes lignes.

Pourtant, convoqué à bon escient, l'éclairage doctrinal peut parfois être fécond, pourvu qu'il permette de mettre en perspective le texte et d'en vivifier la lettre. Ainsi, les membres du jury ont particulièrement apprécié l'explication d'un texte de Spinoza extrait du *Traité politique* (V, §§ 1 et 2), opportunément servie par une bonne connaissance de l'*Éthique* et de la réflexion spinozienne sur le droit. L'analyse d'un texte de Condillac sur l'origine du langage a permis, à partir d'une définition précise de ses concepts clés, de montrer la force de la thèse soutenue (liant l'expérience de penser et ses conditions d'émergence) mais aussi ses limites (celles d'une métaphysique non assumée).

Si, cependant, des connaissances scolaires et approximatives oblitèrent bien souvent l'étude du texte, cela ne signifie pas pour autant que la connaissance de l'auteur doive par principe être exclue des critères de choix du candidat. Car il est pour le moins hasardeux d'opter pour un auteur qui peut être rangé parmi les classiques, lorsqu'on n'en connaît rien ou presque rien. Ce fut le cas pour Hegel, dont tel passage de l'*Esthétique* n'était visiblement pas compris, faute d'une connaissance suffisante du vocabulaire et de la manière de l'auteur. Ce même défaut de maîtrise conceptuelle pouvait difficilement être compensé par la maigre ressource qu'offraient à tel autre candidat les lieux communs qu'il croyait pouvoir tirer d'une réminiscence très vague de la pensée d'Alain. En revanche, l'explication d'un texte de Sartre sur le sentiment d'horreur s'est trouvée éclairée par l'usage approprié des concepts de néant, d'angoisse, de moi substance, d'indétermination. Un texte d'Aristote sur l'impossibilité de démontrer le principe de non contradiction révéla de la part du candidat un emploi maîtrisé des concepts de « philosophie première », de « contrariété, d'« axiomes ». Un texte de Kant contestant la thèse du « moi substance » a été lui aussi expliqué à l'aide d'une solide connaissance de l'auteur qui, loin d'en étouffer le sens, a su en déployer la richesse : les concepts doctrinaux étaient à chaque fois comme appelés par l'analyse elle-même et non pas artificiellement introduits pour exhiber une érudition personnelle.

Sont donc préjudiciables, à la fois l'ignorance qui interdit au candidat de reconnaître le sens des concepts à l'œuvre dans tel ou tel texte de philosophe réputé « classique », et la familiarité supposée avec lui, dès lors qu'elle désamorce le sens de l'interrogation. Il nous a semblé que ce dernier travers était particulièrement sensible chez certains candidats enseignants, coutumiers des *digests*, et dont la parole était déjà prise dans une forme de répétition dont le jury, après les classes, devenait le nième auditeur. Ces défauts ont pu être évités par les meilleurs candidats : soit qu'ils disposassent de connaissances dont ils savaient user avec discernement, soit qu'ils acceptassent avec courage et probité la confrontation à un texte difficile d'un auteur relativement peu fréquenté. Une excellente note a ainsi été obtenue par un candidat qui, sans être un spécialiste de Guillaume d'Ockham, mais par ailleurs instruit de philosophie antique et médiévale, s'est livré à un exemplaire travail d'analyse sur un passage du début de la *Somme de logique*. Conceptuellement irréprochable, l'explication n'hésitait pas à relever les difficultés du texte, à suggérer des hypothèses afin de les surmonter, tout en restituant la teneur de la réflexion de G. d'Ockham dans une parole simple, vivante et interrogative.

Bien des explications, pourtant attentives à ce qui forme le détail d'un texte, échouent à dégager avec clarté le raisonnement conduit par l'auteur, ainsi qu'à identifier avec une

précision suffisante le problème soulevé par lui. Nombre de candidats s'enferment dans une abstraction confuse revenant à fuir ce qui fait l'objet même du texte, et ne parviennent pas à saisir la *réalité* en jeu dans le texte. Ces candidats, alors même qu'ils décrivent parfois convenablement la structure formelle du texte, ne sont pas en mesure, y compris lors de l'entretien, d'illustrer une idée par un exemple approprié, ni de convoquer une matière concrète permettant d'envisager et de déterminer l'objet effectif du texte. De manière générale, et même dans les explications de qualité honorable, le jury relève des manquements importants dans le recours aux exemples et dans l'usage qui en est fait. Rares sont les exemples susceptibles d'éclairer un argument, encore plus rares sont les exemples sollicités pour éprouver la validité d'une thèse, en vérifiant pour ainsi dire sa force et sa résistance.

Trop souvent, le jury ne parvient pas à déterminer ce que pense le candidat à l'issue de son explication, au point de s'interroger : le candidat prête-t-il une valeur de vérité et donc adhère-t-il aux thèses de l'auteur, ou bien garde-t-il par devers lui une croyance intacte aux préjugés ou aux positions contestés par l'auteur ? La question est d'importance, car si l'esprit sort intact de la lecture d'un classique, cela signifie-t-il que l'enjeu proprement intellectuel de l'explication est à peu près nul, et qu'il ne s'agit que d'un exercice scolaire parfois accompagné de virtuosité rhétorique, mais sans engagement ni souci de vérité ? La question de savoir si l'on entre ou non dans les vues de l'auteur qu'on explique doit rester présente à l'esprit des candidats, non pour affaiblir le texte, mais au contraire pour l'approfondir en le mettant à l'épreuve de ce qui, de lui, n'arrive pas à entraîner l'assentiment et donc requiert un approfondissement dialectique.

Le jury tient enfin à souligner l'importance de l'entretien. La fonction de l'entretien est de conduire plus avant la compréhension du texte, soit en demandant au candidat de clarifier et d'approfondir tel ou tel point de son exposé, soit en l'invitant à rendre compte de la pertinence de telle ou telle référence mobilisée au fil de l'explication, soit en lui suggérant quelques perspectives d'analyse qu'il aurait négligées dans le travail de préparation. Les questions du jury n'ont pas d'autre objet que de fournir au candidat l'occasion d'exercer et de poursuivre sa réflexion en relation à la fois avec le texte et avec l'explication – qu'il lui est permis de corriger ou de défendre de manière argumentée. C'est dire que, lors de l'entretien, on n'est ni dans la tonalité d'une conversation relâchée, ni dans l'inquisition sourcilleuse et malveillante.

Les questions des membres du jury ne cherchent en effet pas à déstabiliser le candidat. Leur but est plutôt de l'aider à bonifier, ponctuellement ou globalement, sa lecture du texte. Il ne s'agit pas davantage pour le candidat d'adopter une attitude défensive, en s'enfermant par exemple dans un quasi mutisme, ni de répéter inlassablement, comme pour y trouver refuge, des formules déjà sollicitées lors de l'explication, ni enfin d'accaparer la parole dans une logorrhée inconsistante. Prisonniers de postures défensives ou d'inhibitions, bien des candidats ne parviennent pas à saisir l'opportunité que leur offre l'entretien de rectifier leur propos et s'enfoncent littéralement dans le contre-sens ou l'approximation. Leur position défensive fausse inévitablement le sens des questions que pose le jury. Revenir sur tel ou tel point du texte qui n'a pas été expliqué ou qui a été mal compris n'a pas pour but d'enfermer le candidat dans les difficultés qu'il a rencontrées. Il s'agit plutôt de l'aider à les surmonter, de modifier ou de compléter des propos qui ont pu être satisfaisants par ailleurs. De façon analogue, demander de clarifier des propos n'est pas les condamner. Plusieurs candidats ont su saisir l'opportunité de corriger leur interprétation, et ainsi évité une note très basse, en rectifiant leurs affirmations ou en comblant des lacunes importantes – ce fut le cas à l'occasion de l'explication d'un texte de Condillac sur la recherche de la vérité ou de celle d'un texte de Spinoza sur les conditions d'un ordre social juste.

Leur attitude défensive conduit certains candidats à faire de trop longues réponses aux questions posées, où répétitions et ajouts inutiles donnent finalement le sentiment qu'ils cherchent à éviter des questions supplémentaires. La précipitation anime bien des candidats, là où il conviendrait de prendre le temps de réfléchir, comme peut et doit le faire un professeur devant une classe : la valeur d'une réponse ne tient pas à la volubilité avec laquelle est donnée ! Sans doute les candidats ne prêtent-ils pas une attention suffisante à la formulation des questions qui leurs sont posées : si le jury signale des incohérences, il ne saurait être question d'amplifier l'explication initiale ; s'il demande des définitions, la simple reprise de ce qui a été dit dans l'explication ne saurait satisfaire ; s'il invite à une vue plus large et à mettre en perspective le texte dans son contexte historique et culturel, c'est que le candidat n'a pas saisi dans son explication des aspects importants de la situation philosophique du texte, et que l'entretien lui offre l'occasion de les identifier.

Pour un entretien réussi, la disposition du candidat à l'endroit des questions qui lui sont posées est déterminante. Les candidats doivent, en effet, accepter de reprendre à nouveaux frais l'analyse d'un concept ou celle d'un exemple, en se laissant conduire vers la production des précisions ou des modifications souhaitables. Ils ne doivent pas, au motif qu'on les interroge, préjuger de la qualité de l'explication qu'ils ont proposée – l'un en remettant en cause sans discernement ce qu'il a pu dire, l'autre en répétant sans le moindre changement ce qu'il a déjà dit. L'entretien appelle une réelle lucidité et une véritable disponibilité pour déconstruire et reconstruire un propos qui s'est d'abord forgé dans une situation de monologue et qui doit ensuite s'éprouver dans le dialogue. Le jury est particulièrement reconnaissant envers les candidats qui ont su voir dans l'entretien une occasion de penser (avec) les textes auxquels ils ont dû se mesurer. Et il est heureux de constater qu'ils sont nombreux à se placer ainsi dans les conditions d'une authentique réflexion philosophique, à témoigner d'une incontestable maturité intellectuelle et d'une capacité à interroger les textes qu'on leur propose en en déployant le propos et en montrant la pertinence au regard d'interrogations bien vivantes.

## **2.2 - Épreuve dite « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »**

### **Rapport établi par M. Paul MATHIAS sur la base des remarques faites par l'ensemble des membres des commissions « Dossier »**

Telle qu'elle a été définie en 2006 et consolidée en 2010, la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » comporte un grand nombre d'énoncés qui non seulement décrivent l'espace scolaire et les compétences requises pour y exercer avec succès le métier de professeur, mais également énoncent un certain nombre de principes axiologiques permettant une discrimination dans les représentations et les approches que les professionnels de l'éducation peuvent avoir de leur univers et de la place qu'ils y occupent. Le choix délibéré du jury du CAPES et du CAFEP de philosophie fut d'adosser la définition de la matrice liée à cet exercice aux concepts philosophiques mobilisés par le texte réglementaire.

Les intitulés de sujet que les candidats eurent à traiter furent les suivants :

- La démocratie au lycée.
- Pourquoi des programmes scolaires ?
- Qu'est-ce qu'évaluer un élève ?
- Le dialogue des disciplines au lycée.
- Devant qui un professeur est-il responsable ?



- En quel sens les élèves travaillent-ils ?
- Qui doit évaluer un professeur ?
- L'éducation est-elle un service public ?
- L'École et le loisir.
- Des programmes scolaires en philosophie.
- Enseigner de façon objective.
- Les activités culturelles au lycée.
- L'École sert-elle à délivrer des diplômes ?
- Un lycée doit-il avoir des murs ?
- Les fonctionnaires sont-ils des travailleurs comme les autres ?
- La filière littéraire.
- Qu'est-ce qu'un professeur efficace ?
- L'École doit l'être de son temps ?
- Qu'est-ce qu'un bon professeur ?
- La fraternité à l'École.
- La formation continue des professeurs.
- Lire et faire lire.
- Quelle est la fonction d'un règlement intérieur ?
- Un lycéen a-t-il encore des parents ?
- Qu'est-ce que l'École républicaine ?
- Évaluer et noter.
- En quoi consiste la neutralité du professeur ?
- Qu'est-ce que diriger un établissement ?
- L'Internet au lycée.
- La conduite d'un lycée est l'affaire de gestion ?
- La politesse lycée.
- L'égalité des chances au lycée.
- Qu'est-ce qu'une équipe pédagogique ?
- Qu'est-ce que l'autorité du professeur ?
- L'École et les réseaux sociaux.

Dans l'esprit du jury, ces questions devaient susciter une authentique réflexion philosophique, non pas très approfondie, certes, car l'essentiel du temps de préparation devait être consacré à l'explication de texte ; mais néanmoins expressive d'une capacité de s'adapter intellectuellement à la réalité concrète, mais aussi complexe et exigeante, de l'École et de la diversité de ses modes de fonctionnement. Ainsi, de la même façon que le latiniste ou l'helléniste consacrent une partie de leur formation au « petit Latin » ou au « petit Grec », sans que l'épithète « petit » s'ôt en quelque façon dépréciative ; de même étaient attendus de la part des candidats au CAPES et au CAFEP de philosophie des parcours de « petite philosophie », qui n'en devaient pas moins être des parcours d'authentique réflexion philosophique.

Ce fut du reste très souvent le cas, et parfois même avec un franc succès, puisque certains candidats ont obtenu la note maximale de 6 sur 6. Interrogée par exemple sur la question des programmes scolaires en philosophie, telle candidate sut avec bonheur articuler les contraintes du métier de fonctionnaire et l'exigence d'une conduite programmatique de son enseignement, avec une conception tout à fait réfléchie de la liberté mise en œuvre par le professeur dans l'accomplissement de ses tâches pédagogiques. Le succès fut ici dans une véritable dialectique mobilisée pour penser une situation concrète aux exigences à première vue contradictoires. Une autre, appelée à se poser la question de savoir si l'école peut ou doit être de son temps, réussit à montrer de manière convaincante que le « métier impossible » de professeur s'inscrit dans la double contrainte de projeter les générations nouvelles dans un avenir nourri de ses propres innovations, et de les enraciner dans un savoir et une éducation irrévocablement en même temps que très heureusement tournés vers leur propre passé. Une autre encore, confrontée à la difficile question de la lecture, a su, à partir d'une culture littéraire et philosophique abondante et sûre, articuler la question technique et cognitive du geste de la lecture à l'horizon herméneutique de l'intérêt, de la compréhension et du plaisir de la connaissance.

On voit bien qu'il n'est pas question d'exiger des candidats qu'ils traitent de manière exhaustive et techniquement accomplie de telle ou telle question. Ce qui en est en revanche attendu, c'est une capacité de mobiliser des connaissances variées et des compétences argumentatives et rhétoriques pour apporter un éclairage, sinon original, du

moins bien ajusté, à un petit pan de la réalité institutionnelle et professionnelle à laquelle ils ont choisi, en passant le concours, de consacrer une part relativement importante de leur existence.

Les meilleurs candidats de cette épreuve furent donc ceux qui comprirent que l'occasion leur était donnée de s'exercer à une philosophie de la réalité en témoignant d'un véritable souci spéculatif des intitulés souvent descriptifs qui leur étaient proposés.

Ceux pour qui l'épreuve fut un échec – mais qui ne furent pas sanctionnées avec excès, la note minimale sur laquelle le jury s'est accordé étant exceptionnellement de 2 sur 6 – le durent tantôt à une représentation passablement triviale de l'univers scolaire, tantôt à une vision philosophante, abstraite et dénuée de réelle portée, de leur espace professionnel.

De manière formelle, il est possible de dresser la typologie suivante des erreurs le plus communément commises par les candidats les moins agiles :

- a) certains projettent une vision extrêmement formelle de l'institution scolaire, soit en se contentant de reproduire des énoncés platement conformes à une idéologie prétendument salutaire, mais en son fond incertaine (généralités sur l'école comme lieu de socialisation, comme moyen d'éducation morale et politique, comme préparation à la vie active, etc.) ; soit en prétendant en donner une vision trop facilement critique, par exemple en faisant de l'école un opérateur privilégié de la reproduction des inégalités économiques, sociales ou culturelles. Aux uns et aux autres, il faut faire le reproche d'une vision très grossière de l'École, brutalement ramenée à des idéaux aussi vastes qu'inconsistants, ou bien à des mécanismes aveugles dont on lui fait très injustement le grief ;
- b) de fait, beaucoup de candidats semblent parler d'une école imaginaire ou abstraite, ou encore vue à travers le prisme d'une opinion commune, au lieu de se référer à leur propre vécu d'étudiants et d'anciens élèves. Sans être approfondi, un simple retour sur soi et sur l'expérience d'une scolarité vécue aurait peut-être permis de ne pas confondre instruction et éducation, professeur et éducateur, et de ne pas manquer tout à fait la spécificité de la mission de l'École. Dans cet ordre d'idées, quand elle est pensée comme « transmission des savoirs », l'instruction est souvent représentée comme un phénomène de transvasement des contenus saturant l'esprit du professeur dans le réceptacle vide que forme un auditoire d'adolescents. L'idée d'une pédagogie constructiviste – c'est-à-dire de liens complexes à nouer ou à tisser pragmatiquement au sein de la classe, avec toutes les difficultés que cela suppose – semble assez éloignée des préoccupations de beaucoup de futurs jeunes professeurs, dont l'inexpérience ne justifie pas tout à fait le manque d'imagination ou d'esprit d'anticipation ;
- c) les candidats sont également assez nombreux à privilégier une espèce de relation psychologique, teintée de moralisme, pour caractériser l'institution scolaire et le rôle de ses acteurs principaux, et à négliger le rapport proprement intellectuel qui, de toute évidence, constitue l'essentiel du lien entre un professeur et ses élèves. Se croyant tenus de reproduire toutes sortes de préjugés contre la violence, le mépris, la cruauté, la souffrance, l'humiliation, l'échec, ils oublient que des approches plus proprement philosophiques de ces thèmes peuvent être pertinentes et que, par exemple, une réfutation peut passer pour un « châtiment » ou une « médecine intellectuelle » ; que le désir de savoir peut résulter d'une prise de conscience « humiliante » d'une ignorance ; ou que l'accès à l'universel suppose une forme d'arrachement à soi et de « bonne

violence » qui, assurément, sont sans rapport avec les représentations anecdotiques et caricaturales de la brutalité des interactions humaines.

Sans pouvoir exiger des candidats une parfaite audace ni une totale indépendance de pensée, car inévitablement la situation d'examen dans laquelle ils se trouvent engendre craintes et incertitudes, on aimerait leur conseiller de mieux mobiliser leurs connaissances de l'histoire de la philosophie et des concepts clés de l'épistémologie, s'il doit être question d'instruction et de savoir ; de la morale et de la politique, s'il doit être question de l'institution scolaire en tant que telle ; ou même des sciences et des techniques, s'il doit être question de la place qu'elles peuvent ou qu'elles doivent occuper au sein de l'École, d'une part, au sein de la société, d'autre part.

Ces réserves formulées, le jury tient à souligner les très réels efforts d'adaptation des candidats au CAPES et au CAFEP de philosophie qui ont eu, les premiers, à affronter une épreuve beaucoup moins facile que ne le laissent supposer les textes institutionnels auxquels elle est adossée. Le jury peut donc légitimement se réjouir d'une moyenne tout à fait honorable de l'épreuve (3,5/6, soit environ 12/20) et de la capacité qu'ont de nombreux jeunes futurs professeurs de mettre en jeu et en œuvre les savoirs académiques qu'ils ont accumulés tout au long de leurs études universitaires.



## **DONNEES STATISTIQUES**

### **1. BILAN DE L'ADMISSIBILITE**

#### **• CAPES EXTERNE :**

- Nombre de candidats inscrits : 918
- Nombre de candidats non éliminés : 448 (soit : 48.80 % des inscrits, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV]).
- Nombre de candidats admissibles : 70 (soit : 15.63 % des non éliminés).
- Moyenne des candidats non éliminés : 45.29 (soit une moyenne de : 07.55 / 20).
- Moyenne des candidats admissibles : 74.53 (soit une moyenne de : 12.42 / 20 ).
- Barre d'admissibilité : 66.00 (soit un total de : 11.00 / 20).

#### **• CAFEP (CAPES PRIVE)**

- Nombre de candidats inscrits : 210
- Nombre de candidats non éliminés : 115 (soit : 54.76 % des inscrits, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV]).
- Nombre de candidats admissibles : 20 (soit : 17.39 % des non éliminés).
- Moyenne des candidats non éliminés : 40.93 (soit une moyenne de : 06.82 / 20 ).
- Moyenne des candidats admissibles : 66.00 (soit une moyenne de : 11.00 / 20).
- Barre d'admissibilité : 60.00 (soit un total de : 10.00 / 20 ).

### **2. BILAN DE L'ADMISSION**

#### **• CAPES EXTERNE :**

- Nombre de candidats admissibles : 83
- Nombre de candidats non éliminés : 65 (soit : 78.31 % des admissibles, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV]).
- Nombre de postes : 32

- Nombre de candidats admis sur liste principale : 32 (soit : 49.23 % des non éliminés).  
Aucun candidat inscrit sur liste complémentaire.

- Moyenne des candidats non éliminés (moyenne portant sur le total général d'admissibilité et d'admission [coefficients 6 + 6]) : 131.08 (soit une moyenne de : 10.92 / 20)

- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 148.18 (soit une moyenne de : 12.35 / 20)

- Moyenne des candidats non éliminés : 57.12 (soit une moyenne de : 09.52 / 20)

- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 72.00 (soit une moyenne de : 12 / 20)

- Barre de la liste principale : 133.50 (soit un total de : 11.13 / 20)

#### • CAFEP (CAPES PRIVE)

- Nombre de candidats admissibles : 21

- Nombre de candidats non éliminés : 19 (soit : 90.48 % des admissibles, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV]).

- Nombre de postes : 20

- Nombre de candidats admis sur liste principale : 10 (soit : 52.63 % des non éliminés).

- Moyenne des candidats non éliminés (moyenne portant sur le total général d'admissibilité et d'admission [coefficients 6 + 6]) : 118.11 (soit une moyenne de : 09.84 / 20)

- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 129.45 (soit une moyenne de : 10.79 / 20)

- Moyenne des candidats non éliminés : 51.95 (soit une moyenne de : 08.66 / 20)

- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 59.85 (soit une moyenne de : 9.98 / 20)

- Barre de la liste principale : 123.00 (soit un total de : 10.25 / 20)

### 3. REPARTITION PAR ACADEMIE D'INSCRIPTION

#### • CAPES EXTERNE

ACADÉMIE	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMISSIBLES	ADMIS
D'AIX-MARSEILLE	50	19	0	0
DE BESANCON	8	6	1	1
DE BORDEAUX	32	12	1	1
DE CAEN	11	4	0	0

DE CLERMONT-FERRAND	16	11	3	1
DE DIJON	13	9	2	0
DE GRENOBLE	27	14	2	0
DE LILLE	48	24	2	1
DE LYON	57	32	6 (+ 9 dispensés)	2
DE MONTPELLIER	30	12	1	1
DE NANCY-METZ	22	6	2	0
DE POITIERS	14	8	0	0
DE RENNES	38	24	4	2
DE STRASBOURG	14	5	1	1
DE TOULOUSE	30	11	0	0
DE NANTES	28	16	3	1
D'ORLEANS-TOURS	18	6	0	0
DE REIMS	13	8	2	0
D'AMIENS	18	10	0	0
DE ROUEN	14	8	0	0
DE LIMOGES	2	2	0	0
DE NICE	23	12	1	1
DE CORSE	2	1	0	0
DE LA REUNION	9	4	0	0
DE LA MARTINIQUE	5	3	0	0
DE LA GUADELOUPE	7	3	0	0
DE LA GUYANE	4	3	0	0
DE LA NOUVELLE CALEDONIE	3	2	0	0
DE LA POLYNESIE FRANCAISE	1	0	0	0
PARIS - VERSAILLES - CRETEIL	361	191	39 (+ 4 dispensés)	20

• CAFEP (CAPES PRIVE)

ACADÉMIE	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMISSIBLES	ADMIS
D'AIX-MARSEILLE	16	7	0	0
DE BESANCON	3	1	0	0
DE BORDEAUX	6	4	0	0
DE CAEN	4	3	1	0
DE CLERMONT-FERRAND	6	5	0	0
DE DIJON	5	4	2	2
DE GRENOBLE	7	2	0	0

DE LILLE	10	10	1	1
DE LYON	10	5	3	2
DE MONTPELLIER	6	3	0	0
DE NANCY-METZ	6	4	1	0
DE RENNES	9	4	0	0
DE STRASBOURG	6	6	2	1
DE TOULOUSE	11	6	1	0
DE NANTES	11	7	1	0
D'ORLEANS-TOURS	6	3	1	0
DE REIMS	2	2	0	0
D'AMIENS	10	7	0	0
DE ROUEN	6	4	0	0
DE NICE	9	3	0	0
DE LA REUNION	2	1	0	0
DE LA GUADELOUPE	1	1	0	0
DE LA POLYNESIE FRANCAISE	1	1	1	1
PARIS - VERSAILLES - CRETEIL	57	24	6	3



## ANNEXE

### Liste des principaux ouvrages de la bibliothèque du concours

(Liste mise à jour en 2011)

- ALAIN, *Les Arts et les dieux*, Bibliothèque de la Pléiade.
- ALAIN, *Les Passions et la sagesse*, Bibliothèque de la Pléiade.
- ALAIN, *Propos*, Bibliothèque de la Pléiade.
- ANSELME, *Fides quaerens intellectum*, trad. A. Koyré, Vrin.
- ANSELME, *L'œuvre de saint Anselme de Cantorbery*, trad. M. Corbin et al., t. I à V, éd. du Cerf.
- ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, trad. G. Fradier, Presses-pocket.
- ARENDT, *La Crise de la culture*, trad. P. Levy, Folio.
- ARISTOTE, *De l'âme*, trad. É. Barbotin, Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, *Éthique à Eudème*, trad. V. Décarie, Vrin.
- ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, *Physique*, trad. H. Carteron, Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, *Les Parties des animaux*, trad. P. Louis, Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, *Les Politiques*, trad. P. Pellegrin, GF.
- ARISTOTE, *La Politique*, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, *La Métaphysique*, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, *La Métaphysique*, trad. Duminil & Jaulin, GF.
- ARISTOTE, *Organon*, t. I à VI, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, *Poétique*, trad. J. Hardy, Les Belles lettres.
- ARISTOTE, *Du ciel*, trad. C. Dalimier & P. Pellegrin, GF-bilingue.
- ARNAULD, *Des vraies et des fausses idées*, Corpus Fayard.
- ARNAULD ET NICOLE, *La Logique ou l'art de penser*, éd. P. Clair & F. Girbal, PUF.
- AUGUSTIN, *Confessions*, trad. J. Trabucco, GF.
- AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, trad. L. Moreau, Seuil.
- AUGUSTIN, *Œuvres*, trad. L. Jerphagnon et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.
- AVERROÈS, *La Béatitude de l'âme*, trad. M. Geoffroy et C. Steel, Vrin.
- AVERROÈS, *Discours décisif*, trad. M. Geoffroy, GF bilingue.

- AVERROÈS, *L'intelligence et la pensée : sur le De Anima*, trad. A. de Libera, GF.
- BACHELARD, *Essai sur la connaissance approchée*, Vrin.
- BACHELARD, *La Formation de l'esprit scientifique*, Vrin.
- BACHELARD, *La Philosophie du non*, PUF.
- BACHELARD, *Le Matérialisme rationnel*, PUF.
- BACHELARD, *Le Nouvel esprit scientifique*, PUF.
- BACHELARD, *Le Rationalisme appliqué*, PUF.
- BACON, *Novum Organum*, trad. M. Malherbe & J.-M. Pousseur, PUF.
- BAYLE, *De la tolérance - Commentaire philosophique*, Presses-pocket.
- BAYLE, *Pensées diverses sur la comète*, Société des textes français modernes.
- BERGSON, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, PUF.
- BERGSON, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, PUF (édition Worms).
- BERGSON, *Matière et Mémoire*, PUF.
- BERGSON, *Matière et Mémoire*, PUF (édition Worms).
- BERGSON, *Œuvres*, éd. du centenaire, PUF.
- BERKELEY, *Dialogue entre Hylas et Philonous*, trad. A. Leroy, Aubier.
- BERKELEY, *Œuvres*, trad. G. Brykman et al., t. I & II, PUF.
- BERNARD, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Champs-Flammarion.
- BURKE, *Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau*, trad. B. Saint Girons, Vrin.
- BURKE, *Réflexions sur la Révolution de France*, trad. P. Andler, Hachette.
- CANGUILHEM, *Études d'histoire et de philosophie des sciences*, Vrin.
- CANGUILHEM, *La Connaissance de la vie*, Vrin.
- CANGUILHEM, *Le Normal et le pathologique*, PUF.
- CASSIRER, *La Philosophie des formes symboliques*, trad. J. Lacoste, Éditions de Minuit.
- CASSIRER, *Substance et fonction*, trad. P. Caussat, Éditions de Minuit.
- CICÉRON, *La République*, trad. É. Bréguet, Les Belles Lettres.
- CICÉRON, *Les Devoirs*, trad. M. Testard, Les Belles Lettres.
- CICÉRON, *Traité des lois*, trad. G. de Plinval, Les Belles Lettres.
- CICÉRON, *Des termes extrêmes des biens et des maux*, trad. J. Martha, Les Belles Lettres.
- COMTE, *Catéchisme positiviste*, GF.
- COMTE, *Discours sur l'ensemble du positivisme*, GF.
- COMTE, *Œuvres choisies*, Aubier.
- COMTE, *Œuvres*, t. I à VI, Anthropos.
- COMTE, *Traité philosophique d'astronomie populaire*, Corpus Fayard.

- CONDILLAC, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, Armand Colin.
- CONDILLAC, *Traité des sensations - Traité des animaux*, Corpus Fayard.
- CONDORCET, *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, GF.
- CONDORCET, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Vrin.
- COURNOT, *Exposition de la théorie des chances et des probabilités, Œuvres complètes*, t. I, Vrin.
- COURNOT, *Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique*, O.C., t. II, Vrin.
- COURNOT, *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes*, O.C., t. IV, Vrin.
- COURNOT, *Matérialisme, Vitalisme, Rationalisme*, O.C., t. V, Vrin.
- CUDWORTH, *Traité de morale et Traité du libre arbitre*, trad. J.-L. Breteau, PUF.
- D'ALEMBERT, *Essai sur les éléments de philosophie*, Olms.
- DESCARTES, *Correspondance avec Elisabeth et autres lettres*, éd. M. & J.-M. Beyssade, GF.
- DESCARTES, *Discours de la méthode*, GF.
- DESCARTES, *Les Passions de l'âme*, Vrin.
- DESCARTES, *Méditations métaphysiques*, éd. M. & J.-M. Beyssade, GF.
- DESCARTES, *Œuvres et Lettres*, éd. A. Bridoux, Bibliothèque de la Pléiade .
- DESCARTES, *Œuvres*, éd. Ch. Adam & P. Tannery, Vrin.
- DESCARTES, *Œuvres*, éd. F. Alquié, Classiques Garnier.
- DIDEROT, *Œuvres esthétiques*, Classiques Garnier.
- DIDEROT, *Œuvres philosophiques*, Classiques Garnier.
- DUHEM, *La Théorie physique*, éd. P. Brouzeng, Vrin.
- DUHEM, *Le Mixte et la combinaison chimique*, Corpus Fayard.
- DURKHEIM, *Les Règles de la méthode sociologique*, PUF.
- ÉPICTÈTE, *Entretiens*, trad. J. Souilhé, Les Belles Lettres.
- ÉPICURE, *Lettres et maximes*, éd. et trad. M. Conche, PUF.
- FICHTE, *Discours à la nation allemande*, trad. S. Jankélévitch, Aubier.
- FICHTE, *La Destination de l'homme*, trad. M. Molitor, 10-18.
- FICHTE, *La Destination du savant*, trad. J.-L. Veillard-Baron, Vrin.
- FICHTE, *Œuvres choisies de philosophie première*, trad. A. Philonenko, Vrin.
- FOUCAULT, *L'Archéologie du savoir*, PUF.
- FOUCAULT, *L'Ordre du discours*, PUF.
- FOUCAULT, *Surveiller et punir*, NRF.
- FREGE, *Écrits logiques et philosophiques*, trad. C. Imbert, Seuil.

- FREUD, *Essais de psychanalyse*, trad. S. Jankélévitch, Payot
- FREUD, *Introduction à la psychanalyse*, trad. S. Jankélévitch, Payot
- FREUD, *L'Avenir d'une illusion*, trad. M. Bonaparte, PUF.
- FREUD, *L'Interprétation des rêves*, trad. I. Meyerson, PUF.
- FREUD, *Malaise dans la civilisation*, trad. Ch. & J. Audier, PUF.
- FREUD, *Métapsychologie*, trad. J. Laplanche et J.-B. Pontalis, Idées-Gallimard.
- FREUD, *Métapsychologie*, trad. J. Laplanche et J.-B. Pontalis, Folio-Essais.
- GADAMER, *Langage et vérité*, trad. J.-C. Gens, Gallimard.
- GADAMER, *L'Art de comprendre. Écrits I*, trad. M. Simon, Aubier.
- GADAMER, *L'Art de comprendre. Écrits II*, trad. P. Fruchon, Aubier
- GADAMER, *Vérité et méthode*, trad. P. Fruchon, Seuil.
- GALILÉE, *Discours et démonstrations mathématiques concernant deux sciences nouvelles*, trad. M. Clavelin, PUF.
- GALILÉE, *Dialogue sur les deux grands systèmes du monde*, trad. R. Fréreau & F. de Gandt, Points-sciences, Seuil.
- GUYAU, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, Corpus Fayard.
- HABERMAS, *Connaissance et intérêt*, trad. G. Cléménçon, Gallimard.
- HABERMAS, *La Technique et la science*, trad. J.-R. Ladmiral, Gallimard.
- HEGEL, *Encyclopédie des sciences philosophiques. T.1 : Science de la logique*, trad. B. Bourgeois, Vrin
- HEGEL, *Encyclopédie des sciences philosophiques. T. 2 : Philosophie de la nature*, Vrin.
- HEGEL, *Encyclopédie des sciences philosophiques. T.3 : Philosophie de l'esprit*, Vrin.
- HEGEL, *Esthétique*, trad. S. Jankélévitch, Champs-Flammarion.
- HEGEL, *La Raison dans l'histoire*, trad. K. Papaïoannou, 10/18.
- HEGEL, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, trad. J. Gibelin, Vrin.
- HEGEL, *Phénoménologie de l'esprit*, trad. J. Hyppolite, Aubier.
- HEGEL, *Phénoménologie de l'esprit*, édition Gwendoline Jarczyk & Pierre-Jean Labarrière, Gallimard, Folio-Essais.
- HEGEL, *Précis de l'encyclopédie des sciences philosophiques*, trad. J. Gibelin, Vrin.
- HEGEL, *Principes de la philosophie du droit*, trad. R. Derathé, Vrin.
- HEGEL, *Science de la logique*, trad. S. Jankélévitch, Aubier.
- HEGEL, *Textes pédagogiques*, trad. B. Bourgeois, Vrin.
- HEGEL, *L'Esprit du christianisme et son destin*, trad. J. Martin, Vrin.
- HEIDEGGER, *Acheminement vers la parole*, trad. J. Beaufret et al., Tel Gallimard.

- HEIDEGGER, *Chemins qui ne mènent nulle part*, trad. W. Brokmeier, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, *Essais et conférences*, trad. A. Préau, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, *Être et temps*, trad. F. Vezin, Gallimard.
- HEIDEGGER, *Le Principe de raison*, trad. A. Préau, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, *Les Concepts fondamentaux de la métaphysique*, trad. D. Panis, Gallimard.
- HEIDEGGER, *Qu'est-ce qu'une chose?*, trad. J. Reboul et J. Taminiaux, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, *Questions I*, trad. H. Corbin et al., Gallimard.
- HOBBS, *Le Citoyen*, trad. S. Sorbière, GF.
- HOBBS, *Léviathan*, trad. F. Tricaud, Sirey.
- HOBBS, *De la liberté et de la nécessité*, trad. F. Lessay, *Œuvres*, t. XI-1, Vrin.
- HOBBS, *Les Questions concernant la liberté, le hasard et la nécessité*, trad. L. Foisneau et F. Perronin, *Œuvres*, t. XI-2, Vrin.
- HUME, *Dialogues sur la religion naturelle*, trad. M. Malherbe, Vrin.
- HUME, *Enquête sur l'entendement humain*, trad. A. Leroy, Aubier.
- HUME, *Enquête sur les principes de la morale*, trad. A. Leroy, Aubier.
- HUME, *Essais et traités*, Première partie, trad. M. Malherbe, Vrin.
- HUME, *Traité de la nature humaine*, trad. A. Leroy, Aubier.
- HUME, *Traité de la nature humaine. I, L'entendement*, trad. P. Baranger et P. Saltel, GF.
- HUME, *Traité de la nature humaine. II, Les Passions*, trad. J.P. Cléro, GF.
- HUME, *Traité de la nature humaine. III, La Morale*, trad. P. Saltel, GF.
- HUME, *Essais esthétiques*, trad. René Bouveresse, GF.
- HUSSERL, *Expérience et jugement*, trad. D. Souche-Dagues, PUF.
- HUSSERL, *Idées directrices pour une phénoménologie*, trad. P. Ricoeur, Tel Gallimard.
- HUSSERL, *La Crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, trad. G. Granel, Tel Gallimard.
- HUSSERL, *La Philosophie comme science rigoureuse*, trad. Marc B. de Launay, PUF.
- HUSSERL, *L'Idée de la phénoménologie*, trad. A. Lowit, PUF.
- HUSSERL, *Logique formelle et logique transcendantale*, trad. S. Bachelard, PUF.
- HUSSERL, *Méditations cartésiennes*, trad. G. Peiffer et É. Levinas, Vrin.
- HUSSERL, *Recherches logiques t. 1*, trad. H. Elie et al., PUF.
- HUSSERL, *Recherches logiques t. 2 première partie*, trad. H. Elie et al., PUF.

- HUSSERL, *Recherches logiques t. 2 seconde partie*, trad. H. Elie et al., PUF.
- HUTCHESON, *Recherche sur l'origine de nos idées de la beauté*, trad. A.-D. Balnes, Vrin.
- JAMES, *La Volonté de croire*, trad. L. Moulin, Les Empêcheurs de penser en rond.
- JAMES, *Essais d'empirisme radical*, trad. G. Garreta, Champs-Flammarion.
- JONAS, *Le Principe responsabilité*, trad. J. Greisch, Champs-Flammarion
- KANT, *Anthropologie*, trad. M. Foucault, Vrin.
- KANT, *Critique de la faculté de juger*, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. F. Picavet, PUF.
- KANT, *Critique de la raison pure*, trad. B. Pacaud et A. Tremesaygues, PUF.
- KANT, *Critique de la raison pure*, trad. A. Renaut, GF.
- KANT, *Doctrine de la vertu*, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, *Doctrine du droit*, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, *Essai sur le concept de grandeur négative*, trad. R. Kempf, Vrin.
- KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos, Delagrave.
- KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos, Livre de Poche.
- KANT, *La Religion dans les limites de la simple raison*, trad. J. Gibelin, Vrin.
- KANT, *Logique*, trad. L. Guillermit, Vrin.
- KANT, *Oeuvres philosophiques*, trad. F. Alquié et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.
- KANT, *Pensées successives sur la théodicée et la religion*, trad. P. Festugière, Vrin.
- KANT, *Philosophie de l'histoire*, trad. S. Piobetta, Gonthier.
- KANT, *Projet de paix perpétuelle*, trad. J. Gibelin, Vrin.
- KANT, *Prolégomènes à toute métaphysique future*, trad. L. Guillermit, Vrin.
- KANT, *Prolégomènes à toute métaphysique future*, trad. J. Gibelin, Vrin.
- KANT, *Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée?*, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, *Réflexions sur l'éducation*, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, *Théorie et pratique - Le Droit de mentir*, trad. L. Guillermit, Vrin.
- KIERKEGAARD, *La Reprise*, trad. N. Viallaneix, GF.
- KIERKEGAARD, *Œuvres complètes*, trad. P.-H. Tisseau & E.-M. Jacquet-Tisseau, L'Orante.
- KIERKEGAARD, *Ou bien ...ou bien ...*, trad. F. et O. Prior, M.H. Guignot, Gallimard.

- KIERKEGAARD, *Riens philosophiques*, trad. K. Ferlov et J. Gateau, Idées-Gallimard.
- LA BOÉTIE, *Discours de la servitude volontaire*, GF.
- LACHELIER, *Du fondement de l'induction*, Presses-pocket.
- LAGNEAU, *Célèbres leçons et fragments*, PUF.
- LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, trad. H. Lestienne, Vrin.
- LEIBNIZ, *Discours de métaphysique et correspondance avec Arnauld*, éd. & trad. G. Leroy, Vrin.
- LEIBNIZ, *Discours de métaphysique et autres textes*, GF
- LEIBNIZ, *Discours de métaphysique suivi de La Monadologie et autres textes*, Gallimard, Folio-Essais
- LEIBNIZ, *Recherches générales sur l'analyse des notions et des vérités*, trad. J.-B. Rauzy et al., PUF.
- LEIBNIZ, *Essais de théodicée*, éd. J. Brunschwig, GF.
- LEIBNIZ, *Le Droit de la raison*, trad. R. Sève, Vrin.
- LEIBNIZ, *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, éd. J. Brunschwig, GF.
- LEIBNIZ, *Œuvres*, éd. et trad. L. Prenant, Aubier.
- LEIBNIZ, *Principes de la nature et de la grâce*, éd. C. Frémont, GF.
- LEQUIER, *La Recherche d'une première vérité et autres textes*, PUF.
- LEVINAS, *Totalité et infini*, Le Livre de poche.
- LEVINAS, *De l'existence à l'existant*, Vrin.
- LÉVI-STRAUSS, *Anthropologie structurale*, 1 & 2, Plon.
- LÉVI-STRAUSS, *Les Structures élémentaires de la parenté*, Mouton.
- LOCKE, *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, trad. P. Coste, Vrin.
- LOCKE, *Lettre sur la tolérance et autres textes*, trad. J. Le Clerc & J.-F. Spitz, GF.
- LOCKE, *Quelques pensées sur l'éducation*, trad. G. Compayré, Vrin.
- LOCKE, *Traité du gouvernement civil*, trad. B. Gilson, Vrin.
- LUCRÈCE, *De la Nature*, trad. A. Ernout, Les Belles Lettres.
- MACHIAVEL, *Œuvres complètes*, éd. E. Barincou, Bibliothèque de la Pléiade.
- MAINE DE BIRAN, *Mémoire sur la décomposition de la pensée*, PUF.
- MAINE DE BIRAN, *Œuvres choisies*, éd. H. Gouhier, Aubier.
- MAINE DE BIRAN, *De l'aperception immédiate*, *Œuvres* t. IV, Vrin.
- MAINE DE BIRAN, *Dernière philosophie. Existence et anthropologie*, *Œuvres*, t. X-2, Vrin.
- MALEBRANCHE, *De la recherche de la vérité*, éd. J.-C. Bardout, t. I à III, Vrin.

- MALEBRANCHE, *Traité de la nature et de la grâce, Œuvres complètes* t. V, Vrin
- MALEBRANCHE, *Entretiens sur la métaphysique et sur la religion, O.C.* t. XII -XIII, Vrin.
- MALEBRANCHE, *Traité de morale, O.C.* t. XI, Vrin.
- MALEBRANCHE, *Traité de morale*, GF
- MARC-AURÈLE, *Pensées pour moi-même*, suivies du *Manuel* d'Épictète, trad. M. Meunier, GF.
- MARX, *Contribution à la critique de l'économie politique*, trad. M. Husson & G. Badia, Éd. Sociales.
- MARX et ENGELS, *L'Idéologie allemande*, Éditions Sociales.
- MARX, *Manuscrits de 1844*, trad. É. Bottigelli, Éditions Sociales.
- MARX, *Manuscrits de 1861-1863*, Éditions Sociales.
- MARX, *Œuvres*, trad. M. Rubel et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.
- MAUSS, *Sociologie et anthropologie*, PUF.
- MERLEAU-PONTY, *Éloge de la philosophie*, Folio.
- MERLEAU-PONTY, *La Prose du monde*, Tel Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, *Le Visible et l'invisible*, Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, *L'Œil et l'esprit*, Folio.
- MERLEAU-PONTY, *Phénoménologie de la perception*, Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, *Sens et non-sens*, Nagel.
- MERLEAU-PONTY, *Signes*, Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, *Structure du comportement*, PUF.
- MILL J. S., *De la liberté*, trad. L. Lenglet, Folio.
- MILL J. S., *Système de logique*, trad. L. Peisse, Mardaga.
- MILL J. S., *L'utilitarisme*, trad. C. Audard & P. Thierry, PUF.
- MONTAIGNE, *Apologie de Raymond Sebond*, éd. P. Mathias, GF.
- MONTAIGNE, *Œuvres complètes*, éd. A. Thibaudet & M. Rat, Bibliothèque de la Pléiade
- MONTAIGNE, *Essais*, éd. Villey-Saulnier, PUF.
- MONTESQUIEU, *Lettres persanes*, Classiques Garnier.
- MONTESQUIEU, *Œuvres complètes*, t. II, Bibliothèque de la Pléiade.
- MOORE, *Principia Ethica*, trad. M. Gouverneur, PUF.
- NABERT, *Éléments pour une éthique*, Aubier.
- NIETZSCHE, *Ainsi parlait Zarathoustra*, trad. M. Robert, UGE.
- NIETZSCHE, *Aurore*, trad. J. Hervier, Folio.
- NIETZSCHE, *Généalogie de la morale*, trad. Ph. Choulet, GF.
- NIETZSCHE, *Humain, trop humain*, trad. R. Rovini, Folio.
- NIETZSCHE, *La Volonté de puissance*, trad. H. Albert, Livre de Poche.
- NIETZSCHE, *Le Crépuscule des idoles — Le Cas Wagner*, trad. É. Blondel, GF.



- NIETZSCHE, *Le Gai savoir*, trad. P. Wotling, GF.
- NIETZSCHE, *Naissance de la tragédie*, trad. M. Haar, Folio.
- NIETZSCHE, *Œuvres*, trad. dirigée par J. Lacoste & J. Le Rider, Robert Laffont.
- NIETZSCHE, *Par delà bien et mal*, trad. P. Wotling, GF.
- NIETZSCHE, *Seconde considération intempestive*, trad. H. Albert, GF.
- OCKHAM, *Somme de logique*, t. I & II, trad. J. Biard, Trans-Europ-Repress.
- PASCAL, *Œuvres*, Bibliothèque de la Pléiade.
- PASCAL, *Œuvres complètes*, éd. L. Lafuma, Seuil.
- PASCAL, *Pensées et opuscules*, éd. L. Brunschvicg, Hachette.
- PEIRCE, *Écrits sur le signe*, trad. G. Deledalle, Seuil.
- PLATON, *Œuvres complètes*, trad. L. Robin, Bibliothèque de la Pléiade.
- PLATON, *Apologie de Socrate*, trad. É. Chambry, GF.
- PLATON, *La République*, trad. R. Baccou, GF.
- PLATON, *Le Banquet- Phèdre*, trad. É. Chambry, GF.
- PLATON, *Le Sophiste*, trad. N. Cordero, GF.
- PLATON, *Ménon*, trad. M. Canto-Sperber, GF.
- PLATON, *Parménide*, trad. L. Brisson, GF.
- PLATON, *Phèdre suivi de La Pharmacie de Platon* (J. Derrida), trad. L. Brisson, GF.
- PLATON, *Philèbe*, trad. A. Diès, Les Belles Lettres.
- PLATON, *Théétète*, trad. A. Diès, Les Belles Lettres.
- PLATON, *Alcibiade*, trad. C. Marboeuf et J.-F. Pradeau, GF.
- PLATON, *Ion*, trad. M. Canto-Sperber, GF.
- PLATON, *Les Lois*, trad. L. Brisson et J.-F. Pradeau, GF.
- PLATON, *Le Politique*, trad. L. Brisson et J.-F. Pradeau, GF.
- PLATON, *Protagoras*, trad. F. Ildefonse, GF.
- PLATON, *Timée*, suivi du *Critias*, trad. L. Brisson, GF.
- PLOTIN, *Ennéades*, trad. É. Bréhier, Les Belles Lettres.
- PLOTIN, *Traité 1-6*, GF
- PLOTIN, *Traité 7-21*, GF
- PLOTIN, *Traité 22-26*, GF
- PLOTIN, *Traité 27-29*, GF
- PLOTIN, *Traité 30-37*, GF
- PLOTIN, *Traité 38-41*, GF
- PLOTIN, *Traité 42-44*, GF
- PLOTIN, *Traité 45-50*, GF
- PLOTIN, *Traité 51-54*, GF

- POPPER, *Conjectures et réfutations*, trad. M.-I. et M. B. de Launay, Payot.
- POPPER, *La Connaissance objective*, trad. J.-J. Rosat, Aubier.
- POPPER, *La Logique de la découverte scientifique*, trad. N. Thyssen-Rutten et Ph. Devaux, Payot.
- QUINE, *La Poursuite de la vérité*, trad. M. Clavelin, Seuil.
- QUINE, *Le Mot et la chose*, trad. P. Gochet, Champs-Flammarion.
- RAVAISSON, *De l'habitude*, Vrin reprise et Corpus Fayard.
- RAWLS, *Théorie de la justice*, trad. C. Audard, Seuil.
- RAWLS, *Libéralisme politique*, trad. C. Audard, PUF.
- ROUSSEAU, *Œuvres complètes*, vol. I à IV, Bibliothèque de la Pléiade.
- ROUSSEAU, *Essai sur l'origine des langues*, Folio.
- ROUSSEAU, *Lettre à d'Alembert*, GF.
- RUSSELL, *Écrits de logique philosophique*, trad. J.-M. Roy, PUF.
- RUSSELL, *Problèmes de philosophie*, trad. F. Rivenc, Payot.
- RUSSELL, *Signification et vérité*, trad. Ph. Devaux, Flammarion.
- SAINT-PIERRE ABBÉ DE, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, Corpus Fayard.
- SARTRE, *Critique de la raison dialectique*, Gallimard.
- SARTRE, *Esquisse d'une théorie des émotions*, Hermann.
- SARTRE, *La Transcendance de l'ego*, Vrin.
- SARTRE, *L'être et le néant*, Tel Gallimard.
- SARTRE, *L'Imaginaire*, Gallimard.
- SARTRE, *L'Imagination*, Gallimard.
- SARTRE, *Cahiers pour une morale*, Gallimard.
- SCEPTIQUES, *Les Sceptiques*, trad. J.-P. Dumont, PUF.
- SCHELLING, *Œuvres métaphysiques*, trad. J.-F. Courtine et E. Martineau, Gallimard.
- SCHELLING, *Philosophie de la mythologie*, trad. A. Pernet, Jérôme Millon.
- SCHOPENHAUER, *Le Monde comme volonté et comme représentation*, trad. A. Burdeau, PUF.
- SEXTUS EMPIRICUS, *Esquisses pyrrhoniennes*, trad. P. Pellegrin, Seuil.
- SEXTUS EMPIRICUS, *Contre les professeurs*, trad. P. Pellegrin, Seuil.
- SHAFTESBURY, *Exercices*, trad. L. Jaffro, Aubier.
- SHAFTESBURY, *Soliloque ou conseil à un auteur*, trad. D. Lories, L'Herne.
- SIMONDON, *Cours sur la perception*, Éditions de la Transparence.
- SIMONDON, *Du mode d'existence des objets techniques*, Aubier.
- SIMONDON, *L'Individuation à la lumière des notions de forme et d'information*, Jérôme Million.
- SIMONDON, *L'Invention dans les techniques*, Seuil.
- SMITH, *La Richesse des nations*, trad. G. Garnier rev. par A. Blanqui, GF.

- SMITH, *Théorie des sentiments moraux*, trad. M. Biziou et al., PUF.
- SOPHISTES, *Les Sophistes*, trad. J.-P. Dumont, PUF.
- SPINOZA, *Œuvres complètes*, trad. R. Caillois et al., Bibliothèque de la Pléiade.
- SPINOZA, *Traité de la réforme de l'entendement — Œuvres 1*, trad. Ch. Apphun, GF.
- SPINOZA, *Traité théologico-politique — Œuvres 2*, trad. Ch. Apphun, GF.
- SPINOZA, *Éthique — Œuvres 3*, trad. Ch. Apphun, GF.
- SPINOZA, *Traité politique, Lettres — Œuvres 4*, trad. Ch. Apphun, GF.
- STOICIENS, *Les Stoïciens*, trad. É. Bréhier et al., Bibliothèque de la Pléiade.
- THOMAS D'AQUIN, *L'être et l'essence*, trad. C. Capelle, Vrin.
- THOMAS D'AQUIN, *Somme contre les Gentils*, trad. C. Michon, et al., GF.
- THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, t. I à IV, Cerf.
- TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, GF.
- WEBER, *Le Savant et le politique*, trad. J. Freund, 10/18.
- WEBER, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, trad. É. de Dampierre, Presses-pocket.
- WHITEHEAD, *Procès et réalité*, trad. D. Charles et al., Gallimard.
- WITTGENSTEIN, *De la certitude*, trad. J. Fauve, Tel Gallimard.
- WITTGENSTEIN, *Le Cahier bleu et le cahier brun*, trad. M. Goldberg & J. Sackur, Tel Gallimard.
- WITTGENSTEIN, *Tractatus logico-philosophicus*, trad. G.-G. Granger, Gallimard.
- WITTGENSTEIN, *Recherches philosophiques*, trad. F. Dastur et al., Gallimard.